

**INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES
« ITIE »**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR L'ETUDE DE CADRAGE DE LA COUVERTURE
DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE A L'EST
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Le 30 juillet 2015





Prof. MACK DUMBA JEREMY
Coordonnateur National
Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITIE
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR L'ETUDE DE CADRAGE DE LA COUVERTURE
DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE
A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

1. Nous avons mis en œuvre les procédures convenues conformément aux termes de référence contenus dans le contrat de prestation de services n° 002/ST/ITIE-RDC/2015 signé le 20 février 2015 entre PricewaterhouseCoopers RDC et l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) RDC. Notre examen a été effectué selon la Norme Internationale de services connexes (International Standard on Related Services, Norme ISRS) relative aux missions de procédures convenues. Ces procédures ont été mises en œuvre dans le seul but de conseiller le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC sur l'opportunité et la faisabilité d'intégrer l'exploitation minière artisanale dans le processus ITIE.
2. Conformément aux termes de référence, les procédures énoncées ci-après ont été mises en œuvre :
 - 2.1. Nous avons procédé à l'évaluation de l'importance du secteur minier artisanal de l'Est de la République Démocratique du Congo ;
 - 2.2. Nous avons procédé au recensement des acteurs clés du secteur minier artisanal ;
 - 2.3. Nous avons établi des répertoires des opérateurs du secteur minier artisanal de l'Est de la RDC ;
 - 2.4. Nous avons identifié les différents flux financiers par service percepteur ;
 - 2.5. Nous avons proposé le seuil de matérialité des flux financiers à intégrer dans les rapports de l'ITIE ;
 - 2.6. Nous avons procédé à la détermination des méthodes de collecte et de certification des données du secteur minier artisanal de l'Est de la République Démocratique du Congo ;
3. Nos travaux ont conduit aux constatations suivantes :
 - 3.1 Concernant la procédure 2.1, nous avons noté ce qui suit :
 - 3.1.1 Le secteur minier artisanal en RDC comprend environ 196 coopératives des exploitants artisanaux recensées à l'Est de la RDC avec une population des creuseurs estimée à près d'un million selon plusieurs sources concordantes.
 - 3.1.2 La production du secteur minier artisanal à l'Est de la RDC est relativement importante et couvre différents minerais notamment, le cuivre, le coltan, la cassitérite, le wolframite, le cobalt, le diamant, l'Or, la tourmaline etc.

*PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,
République Démocratique du Congo
T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, www.pwc.com*

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.
Bureau à Lubumbashi : Immeuble BCDC, 1er étage, B.P. 7224, Lubumbashi, T : (243) 99 930 99 02

- 3.1.3 En RDC, l'exploitation minière artisanale a un caractère migratoire, saisonnier et informel. Avec le processus ITSCI mis en place dans le cadre de la CIRGL on peut tracer la production dans le secteur stannifère dans les sites déjà validés qui ne représentent pas un taux de couverture significatif par rapport aux sites non encore validés à ce jour comparée à la production artisanale d'avant la suspension des activités en 2010.
- 3.2. Concernant la procédure 2.2, nous avons recensé les acteurs clés ci-après :
 - 3.2.1. Au niveau de l'extraction des minerais, il existe des creuseurs regroupés en coopératives, l'Administration des mines (Direction des Mines) et le SAESSCAM.
 - 3.2.2. Nous avons recensé environ 771 négociants, l'Administration des mines, le SAESSCAM et le CEEC.
 - 3.2.3. Au niveau de l'exportation des minerais, il existe environ 44 entités de traitement et 22 comptoirs, l'Administration des mines, le CEEC et l'OCC.
- 3.3 Concernant la procédure 2.3, nous avons, sur la base des données récoltées auprès des divisions provinciales des mines, de la CTCPM et de nos vérifications faites au cours de nos visites de terrain en province, dressé la liste des négociants, des comptoirs et des entités de traitement opérant dans les provinces concernées par notre étude (voir détails aux annexes I et II). Il convient de mentionner pour ce qui est de creuseurs qu'étant donné le caractère migratoire, clandestin et informel de leur activité, il est difficile, à l'état actuel des choses, de présenter leur liste exhaustive. Toutefois, la tendance actuelle du Gouvernement de la République Démocratique du Congo est de pousser et encourager les creuseurs à s'affilier aux coopératives pour les identifier et pour une nette traçabilité des produits miniers.
- 3.4. Concernant la procédure 2.4 :
 - 3.4.1. Nous avons sur la base des données statistiques et informations obtenues auprès de l'Administration des mines, le SAESSCAM le CEEC ainsi que les services percepteurs (directions provinciales des recettes), présenté la liste des différents droits, taxes, redevances et impôts spécifiques au secteur minier artisanal de la RDC en accord avec les différents textes pertinents. Nous avons décrit les flux financiers du secteur artisanal depuis l'établissement de la note de débit par le service d'assiette jusqu'au paiement.
 - 3.4.2. Nous avons noté que le processus de détermination des impôts et taxes et le transfert des rétrocessions sont complexes et trop peu automatisés. Ils souffrent d'un manque de piste d'audit et de réconciliations financières formelles. Ceci limite la transparence et l'efficacité du dispositif fiscal minier en RDC.
 - 3.4.3. Nous avons noté qu'outre les paiements officiels versés au fisc, il apparaît une série de paiements effectués par les exploitants aux acteurs non étatiques (chefs coutumiers, responsables des sites, responsables fonciers etc.) de manière officielle et non officielle. La collecte de ce type de données pourra constituer un objectif à moyen et long termes, une fois la cartographie complète des paiements officiels dressée.
- 3.5. Concernant la procédure 2.5, tenant compte des objectifs de renforcement de la transparence et de la gouvernance des revenus tirés de l'exploitation minière artisanale et de contribuer à la traçabilité de la production minière artisanale, nous proposons la matérialité de USD 50.000 pour l'intégration des comptoirs et entités de traite dans le processus de l'ITIE. Cette matérialité a été déterminée sur base des statistiques des exportations du secteur minier artisanal de 2013, obtenues auprès du C.E.E.C. En revanche nous recommandons la déclaration unilatérale des paiements effectués par les coopératives et creuseurs auprès du SAESSCAM.

L'intégration de ce secteur dans le processus ITIE se fera progressivement en commençant par les 3T, l'or, le diamant et le cuivre. En ce qui concerne le niveau de désagrégation à appliquer aux données, nous préconisons que les données ITIE soient présentées par Comptoir et/ou entité de traitement, par régie financière et par flux de paiement.

- 3.6 Concernant la procédure 2.6, nous avons proposé le formulaire à mettre en place pour les déclarations des paiements effectués par les négociants, les comptoirs et les entités de traitement aux régies financières et directions provinciales des recettes. Ce formulaire de déclarations devra être certifié par les commissaires aux comptes et/ou les auditeurs indépendants des entités concernées. Par ailleurs, la tenue au niveau des coopératives minières, d'une base des données devant fournir des informations exhaustives en rapport avec les effectifs des membres, les impôts, les taxes et autres droits payés ainsi que les statistiques de production est requise.
4. Notre mission ayant consisté en la mise en œuvre des procédures convenues, nous ne pouvons vous donner l'assurance que toutes les anomalies et tous les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un examen limité des états financiers selon les Normes Internationales d'Audit, ont été identifiés.
5. Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe et est réservé à votre usage personnel. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni diffusé à d'autres parties. Ce rapport ne concerne que les données financières et non financières sur le secteur minier artisanal à l'Est de la République Démocratique du Congo et ne s'étend pas à toutes les activités du secteur minier de la RDC, pris dans son ensemble.

PriscaterhouseCoopers

Le 30 juillet 2015

Sommaire

Introduction

Section 1 : Evaluation de l'importance du secteur minier artisanal de l'Est de la RDC

Section 2 : Recensement des acteurs clés du secteur minier artisanal de l'Est de la RDC

Section 3 : Etablissement des répertoires des opérateurs

Section 4 : Identification des flux financiers par service percepteur

Section 5 : Proposition du seuil de matérialité des flux financiers à intégrer dans les rapports de l'ITIE

Section 6 : Détermination des méthodes de collecte et de certification des données.

Conclusion

Annexes

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte de la mission

Dans la plupart des pays, les rapports de l'ITIE mettent l'accent jusqu'ici sur les opérations pétrolières, gazières et minières de grande envergure, laissant de côté le secteur de l'exploitation minière artisanale et ses chaînes d'approvisionnement respectives. Et pourtant, l'extraction manuelle des minerais par les exploitants artisanaux et les petits exploitants joue un rôle significatif dans la production minière à l'échelle nationale. Les exploitants du secteur artisanal minier dépassent en effectif ceux du secteur industriel.

Cette étude vaut tout son pesant d'or car l'exploitation minière artisanale est souvent associée à de nombreux problèmes liés à la durabilité sociale et environnementale, notamment :

- Le travail des enfants, y compris certaines de ses pires formes et le travail forcé ;
- La négligence de la santé et de la sécurité du travail dans des activités à très haut risque ;
- La création d'une économie de service offrant des services tels que le travail du sexe (y compris par les enfants) ou le trafic des stupéfiants ;
- Le financement direct ou indirect des groupes armés illégaux et la facilitation du blanchiment d'argent et des biens ;
- Les dommages écologiques, la dégradation des points d'eau et la déforestation ;
- Les impacts négatifs sur les droits de l'homme et les niveaux de corruption ;
- Les conflits croissants avec les autorités et les populations locales, etc.

A travers la promotion d'une plus grande transparence et la divulgation d'informations importantes dans le secteur de l'exploitation minière artisanale, les rapports de l'ITIE sont à même de limiter une partie de ces effets en contribuant à une meilleure élaboration des politiques et une plus grande prise de conscience dans l'ensemble. L'intégration de ce secteur dans les rapports de l'ITIE pourrait lever un pan de voile sur la contribution de cette activité économique aux recettes gouvernementales et améliorer la gouvernance de ce secteur et l'ITIE s'inscrit dans la ligne droite de six outils de la CIRGL adopté par les Chefs d'Etats de la région des grands lacs en 2010 sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ceci pourrait permettre aux populations des zones minières d'accéder à des informations pertinentes et de demander aux autorités gouvernementales (aux niveaux local, provincial et national) des comptes en ce qui concerne la gestion du secteur ainsi que sur la manière dont sont collectées, gérées et dépensées les recettes issues de l'exploitation minière artisanale.

Cependant, la saisie des données relatives à l'exploitation minière artisanale n'est pas du tout aisée pour les raisons suivantes :

- Certains exploitants artisanaux travaillent de manière informelle et illicite. La production, en effet, peut se faire clandestinement, à l'abri de tout contrôle des autorités et de l'enregistrement. Le trafic illicite rend la quantification de la production réelle difficile ;
- Les exploitants miniers artisanaux sont des personnes migratrices, travaillant par saison et la mine elle-même peut avoir une courte durée d'exploitation. Ces facteurs rendent difficile le suivi de la production et posent problème en termes de la quantification de la main-d'œuvre, de l'ampleur et de la valeur du secteur.

- Faute d'infrastructures appropriées, les services de l'Etat n'arrivent pas à enregistrer de manière exhaustive et à suivre de manière efficace la production de ce secteur. Les données sur l'exploitation minière artisanale ne sont souvent pas conservées et sont rarement utilisées pour la prise des décisions. Ce manque d'infrastructures au sein de l'Administration de mines ne permet pas de saisir facilement les flux fiscaux à partir des mines jusqu'au niveau national ;
- Sous-estimation intentionnelle de la production, par les opérateurs pour éviter une forte imposition fiscale ;
- Difficulté d'accès aux sites miniers suite à leur dispersion et quasi-inexistence du suivi par des agents de l'Administration des mines;
- Absence d'un guichet unique dans la chaîne d'approvisionnement des minerais pour la canalisation de toutes les recettes réalisées ;
- Multiplicité des intervenants dans la chaîne d'approvisionnement (petits exploitants, transporteurs, négociants, exportateurs, etc.).

En République Démocratique du Congo, selon le rapport d'une étude menée par la Banque Mondiale et PACT Inc. en 2012, l'effectif de la main-d'œuvre évoluant dans le secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle varierait entre 500.000 et deux millions. La fraude minière dans l'exploitation artisanale constituerait un manque à gagner pour le Gouvernement. Selon cette étude, les recettes évasives à la suite de la fraude minière étaient évaluées à USD 8 millions par an seulement pour la filière aurifère. D'où la nécessité de raviver le débat sur la possibilité d'intégration de l'exploitation minière artisanale dans le processus ITIE.

En 2005, la RDC a adhéré à l'ITIE et est admise « comme pays candidat » le 1er novembre 2007. Depuis, elle s'applique à la mise en œuvre du processus à travers des activités visant à renforcer la transparence des revenus tirés de ses ressources. Ces activités sont mentionnées dans les plans de travail approuvés par le Comité Exécutif de l'ITIE et mis à la disposition du public.

La RDC, comme les autres pays qui ont déjà publié un ou plusieurs Rapport(s) ITIE doivent également revoir régulièrement le champ d'application de l'ITIE, en vue de prendre en compte les changements survenus dans la structure de l'industrie, les régimes fiscaux et les fluctuations de revenus. Ceci constitue la justification de cette mission qui s'inscrit dans le cadre de l'extension du champ de la transparence et de la bonne gouvernance et de l'intégration de l'exploitation minière artisanale dans les prochains rapports ITIE.

1.2. Objet et étendue de la mission

L'objectif de cette mission est de conseiller le Comité Exécutif de l'ITIE RDC sur l'opportunité et la faisabilité d'intégrer l'exploitation minière artisanale dans le processus ITIE.

L'étude a couvert les aspects suivants :

1. Evaluation de l'importance du secteur minier artisanal à l'est de notre pays ;
2. Recensement des acteurs clés du secteur minier artisanal ;
3. Etablissement des répertoires de tous les opérateurs ;
4. Identification des différents flux financiers par service percepteur ;
5. Proposition du seuil de matérialité des flux financiers à intégrer dans les rapports de l'ITIE ;
6. Détermination des méthodes de collecte et de certification des données.

1.3. Approche méthodologique suivie

Pour la réalisation de notre mission, nous avons procédé comme suit :

1.3.1. Réunions avec le Secrétariat Exécutif de l'ITIE et différents services de l'Etat impliqués dans l'exploitation minière artisanale

Nous avons entamé notre mission le 01 avril 2015 par une séance de travail avec les membres du Secrétariat Exécutif de l'ITIE au cours de laquelle nous avons été en mesure de :

- définir un planning d'intervention pour la mission de cadrage ;
- discuter du référentiel ITIE et des objectifs de l'étude; et
- planifier l'ensemble des entretiens devant être effectués avec les personnes clés des Administrations des Mines, services spécialisés et des principaux acteurs de l'artisanat minier.

Nous avons eu des séances de travail avec les différents services de l'Etat œuvrant dans le secteur de l'exploitation minière artisanale, notamment les autorités nationales et provinciales chargées des mines, la Direction des Mines, la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière, le Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification et le SAESSCAM en vue de dresser un état des lieux du secteur.

1.3.2. Revue documentaire

Nous avons procédé à un desk review des rapports produits par la Banque Mondiale, BGR, IPIS, ITSCI, etc. à l'issue des études sur le secteur minier artisanal. Nous avons également consulté la réglementation régissant le secteur de l'artisanat minier en RDC et avons recensé les différents impôts, droits, frais et taxes applicables aux exploitants, coopératives, comptoirs et entités de traitement.

1.3.3. Visites de terrain

Nous avons effectué des visites de terrain au Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Katanga et dans la Province Orientale dans le but de discuter avec les personnes ressources et de collecter des données auprès des administrations provinciales des mines, des creuseurs, des négociants, des comptoirs et des entités de traitement. Lors de ces visites, nous avons pris connaissance des différents impôts, droits, frais et taxes payables par les creuseurs, les coopératives, entités de traitement et comptoirs, du cadre juridique les régissant, de la nature des informations disponibles au sein des différentes administrations ainsi que des procédures de contrôle et de suivi des revenus du secteur.

1.3.4. Séances de travail avec la société civile et autres structures d'encadrement du secteur minier artisanal

Nous avons organisé des concertations avec les Organisations de la société civile et autres organismes œuvrant dans le secteur de l'exploitation minière artisanale, notamment le bureau de l'Institut Fédéral de Géoscience et des Ressources Naturelles de l'Allemagne (BGR), la GIZ et le BGSM qui s'occupe de la bonne gouvernance dans le secteur minier.

1.3.5. Compilation des données et débriefing

Compilation des données collectées en provinces et séances de débriefing avec le personnel de l'Administration des mines au niveau central et le secrétariat exécutif de l'ITIE.

1.4. Difficultés rencontrées

Au cours de nos travaux sur terrain nous avons rencontré les difficultés ci-après :

- ✓ Difficulté d'accéder à certains sites d'exploitation artisanale du fait de l'absence de bonnes infrastructures routières et de conditions sécuritaires ;
- ✓ Absence des données chiffrées sur la production, les exportations, les flux financiers, auprès de certaines administrations. Plusieurs données nécessaires à la conclusion de nos travaux sont toujours en attente ;
- ✓ Indisponibilité de certains interlocuteurs au niveau provincial (CIRGL, BGR, DRKAT, MMR Katanga, etc.);
- ✓ Insuffisance des ZEA délimitées par le Ministère des mines rendant difficile la localisation des exploitants artisanaux;
- ✓ Refus d'accès aux sites de certaines entreprises industrielles dans lesquels certains artisanaux travaillent dans le Nord-Kivu et le Tanganyika.

Section I. Evaluation de l'importance du secteur minier artisanal à l'est de la RDC

I.1. Cadre Juridique

Selon le Code Minier, loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 (article 109), une exploitation est réputée artisanale, lorsque les facteurs techniques et économiques qui caractérisent certains gîtes d'or, de diamant ou toute autre substance minérale ne permettent pas d'en assurer une exploitation industrielle, mais permettent une exploitation artisanale. De tels gîtes sont érigés, dans les limites d'une aire géographique déterminée, en Zone d'Exploitation Artisanale (ZEA), en sigle. En vertu du Code Minier précité, l'Exploitation Minière Artisanale (EMA) est à distinguer de l'Exploitation à Petite Echelle (EPE).

L'Exploitation Minière Artisanale se définit comme « toute activité par laquelle une personne physique de nationalité congolaise se livre, dans une Zone d'Exploitation Artisanale délimitée en surface et en profondeur jusqu'à trente mètres au maximum, à extraire et à concentrer des substances minières en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels ». L'EMA s'effectue dans des Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA). En 2010, les ZEA couvraient 1 % du territoire national.

L'Exploitation à Petite Echelle se définit comme étant « toute activité par laquelle une personne se livre à une exploitation de petite taille et permanente, exigeant un minimum d'installations fixes en utilisant des procédés semi-industriels ou industriels, après la mise en évidence d'un gisement ».

La loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier organise les critères d'institution d'une zone d'exploitation artisanale. Selon cette ordonnance, seules les personnes physiques ayant la nationalité congolaise ont le droit de travailler dans une Zone d'Exploitation Artisanale. Le chef de Division Provinciale des Mines a la compétence de délivrer les cartes d'exploitant artisanal.

L'exploitant artisanal est obligé d'acquérir **une carte d'exploitant artisanal** pour faire reconnaître son statut. Il ne peut vendre sa production minière qu'aux négociants qui disposent d'une carte de négociant, aux comptoirs d'achat agréés ou dans les marchés boursiers.

Le négociant ne peut exercer sa profession sans détenir la nationalité congolaise et sa carte de service délivré par le gouverneur après qu'il ait pu démontrer sa qualité de commerçant grâce à son immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier.

Le même Code Minier énonce que l'exploitant artisanal est autorisé à exploiter toute substance minérale présente dans **les Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA)** définies et déterminées par le Ministre des Mines.

L'économie de la RDC repose presque entièrement sur l'extraction et l'utilisation souvent mal gérées et incontrôlées des ressources naturelles. Cela se traduit par des dégradations environnementales, les trois conséquences les plus visibles étant la déforestation, l'extinction d'espèces et la pollution liée à l'exploitation minière.

La RDC est actuellement engagée dans un processus de réforme du Code Minier dans lequel les organisations de la société civile jouent un rôle important. Ces derniers militent en faveur de l'inclusion de dispositions sur la transparence dans le prochain Code Minier.

Dans sa Vision 2010-2015, le Ministère des Mines définit l'orientation de ses efforts pour la période 2010-2015. L'un des principaux objectifs est de renforcer la contribution de l'exploitation minière artisanale au développement économique du pays tout en corrigeant les importantes défaillances du secteur minier. La Vision vise à atteindre cet objectif à travers l'amélioration des recettes de l'exploitation minière à court terme et en imposant le respect strict des principes et critères de l'ITIE.

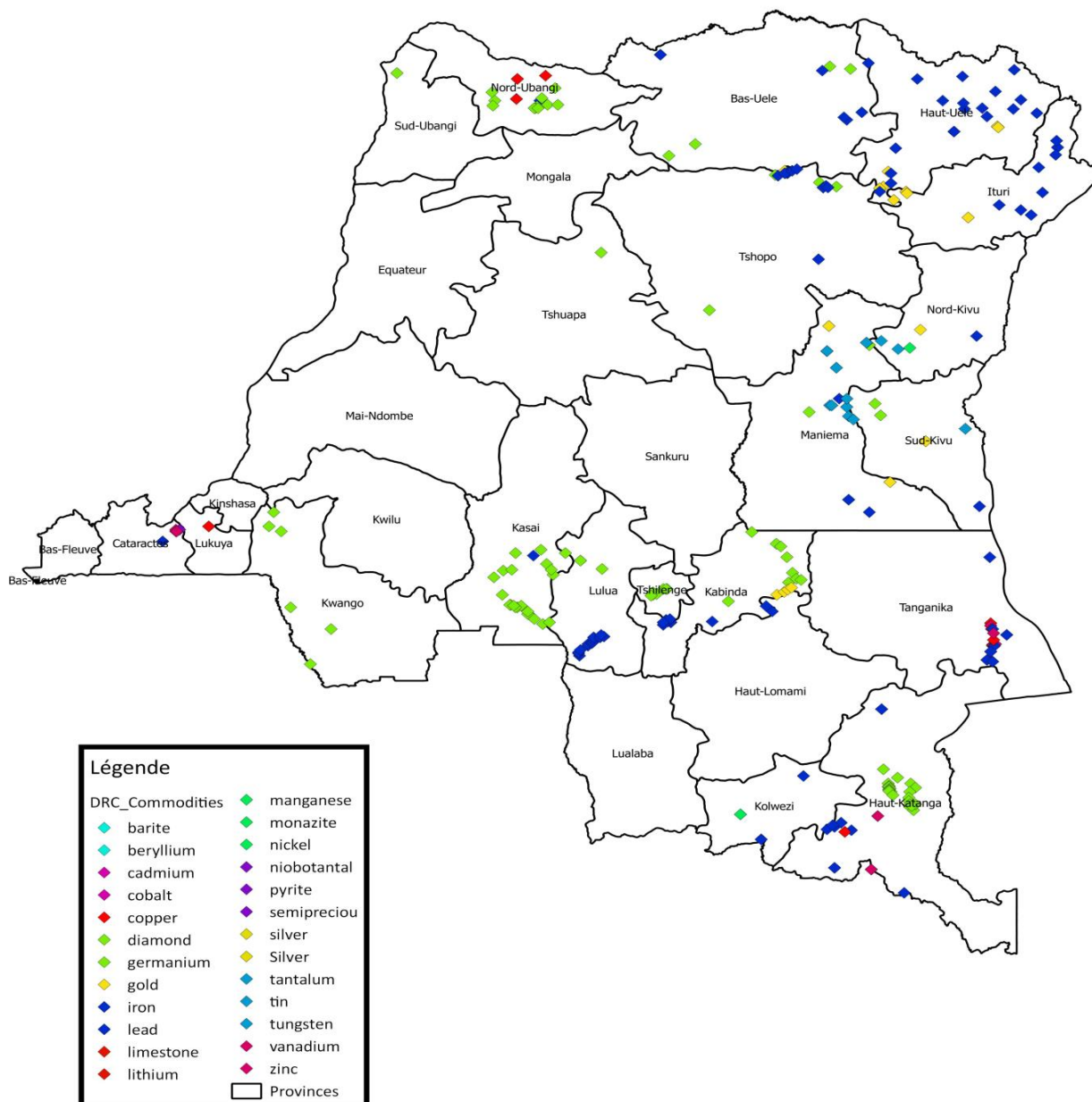
L'un des objectifs du nouveau Code Minier en vigueur concerne la réglementation du secteur minier artisanal, particulièrement visée au titre IV du texte. Il en est de même pour la nouvelle réglementation qui vise à limiter les pratiques illégales, à augmenter la sécurité des artisans creuseurs, à prévenir les conflits liés aux ressources naturelles et à éviter les violations des droits de l'Homme. Le nouveau Code répartit les compétences relatives au secteur entre le Ministère des Mines (délimitation de Zones d'Exploitation Artisanale), les Gouverneurs de province (l'octroi des cartes de négociant des produits d'exploitation artisanale) et les Chefs de Division provinciale des mines (l'octroi des cartes de l'exploitant artisanal).

I.2. Potentiel minier de la RDC

Le sous-sol de la République Démocratique du Congo est très riche en ressources naturelles. On y trouve des principaux groupes des minerais : le groupe de cuivre (Cuivre, cobalt, uranium, zinc, plomb, cadmium, germanium), le groupe de chrome, nickel, diamant, le groupe de l'étain (étain, wolfram, colombo-tantalite, béryl, monazite), les métaux précieux (Or, argent, platine), le fer et le manganèse ainsi que les combustibles minéraux (Charbon, schistes bitumeux, pétrole, gaz). La RDC a été qualifiée de « scandale géologique » tant elle possède des réserves importantes dans de nombreux minerais aujourd'hui indispensables dans plusieurs secteurs de l'économie mondiale.

Ci-dessous le résumé du potentiel minier par province :

Répartition des occurrences minérales en RDC



Source : Centre des Recherches Géologiques et Minières (CRGM)

I.3. Développement et importance de l'Exploitation Minière Artisanale en RDC

Selon un rapport de GREAT insights Magazine, numéro 7 de juillet et d'août 2014, l'Est de la RDC compte plus de mille sites d'extraction de minerais. Certains, de ces sites sont d'accès extrêmement difficile, dans les montagnes du Kivu ou dans la grande forêt tropicale humide. On ne les atteint qu'après de longues marches à pied. D'autres sites sont d'accès plus facile, en véhicule, en moto, ou à pied. Ce sont en général des sites qui ont connu autrefois une activité industrielle ou semi-industrielle, puis ont été abandonnés par la suite.

Concernant le développement de l'artisanat minier en RDC, le code minier de 2002 a consacré la légalité de l'activité minière artisanale, qui antérieurement, avait déjà été reconnue par l'ordonnance-loi no 82/09 du 5 novembre 1982, mais uniquement dans les espaces en dehors des concessions minières accordées aux sociétés minières industrielles. Très vite une lutte s'est cependant engagée entre ces sociétés et les creuseurs artisanaux qui envahissaient leurs concessions minières. Entre-temps, ces sociétés minières se sont progressivement affaiblies, favorisant, de manière antagoniste, le secteur artisanal.

C'est le cas de la Société Minière du Kivu, SOMINKI, qui a été liquidée le 29 mars 1997, en concédant une partie de ses actifs à la SAKIMA, qui n'avait cependant pas les moyens de relancer l'activité minière. Une autre partie, principalement les mines d'or, ont été concédées à la société BANRO. C'est ainsi que la région a vu un bon nombre de creuseurs ruer vers tous les périmètres abandonnés par la SOMINKI au profit d'une jeune société sans capital. A partir du moment où la SOMINKI s'est retirée, et en raison des troubles politiques des années 1996 et 1998 en RDC, les populations des contrées minières ont été plongées dans une misère indéniable et de plus en plus grande : « creuser » est devenu pour des dizaines de milliers d'hommes la seule façon de gagner un peu d'argent. Selon le Fonds Monétaire International (FMI, en 1998, environ un cinquième de la population congolaise dépendait directement ou indirectement de l'exploitation manuelle des mines (Rapport de GREAT insights Magazine, numéro 7 de juillet et août 2014).

Le développement de l'exploitation artisanale à l'Est de la RDC s'explique aussi par ce que l'on a appelé le boom du coltan en 1999-2000. Le prix de ce minerai atteignit à cette époque les 350\$ le kilo. Cette envolée fut provoquée par l'anticipation du marché international d'une forte demande des fabricants d'ordinateurs et de GSM. Les fonderies asiatiques cherchant à diversifier l'approvisionnement des sources traditionnelles (Australie, Canada), le coltan congolais était très compétitif étant donné la forme artisanale peu coûteuse prise par son exploitation. Dans l'espoir de gagner plusieurs dizaines de dollars en quelques semaines, les résidents de la région, y compris de nombreux enfants, se mirent en quête du précieux minerai. C'est sous l'effet de ce boom que l'exploitation minière artisanale devint une véritable échappatoire économique pour une grande partie de la population dans les Kivu.

Toujours selon ce même rapport, un autre facteur-clé, de nature géographique, explique l'émergence de l'exploitation artisanale à l'Est : l'enclavement des territoires. En effet, le manque d'infrastructures routières et électriques rend l'exploitation par des moyens industriels pratiquement impossible. L'installation d'usines et l'acheminement des minerais, depuis des sites perdus dans la forêt et distants parfois de plusieurs centaines de kilomètres des grands centres urbains, représentent des défis logistiques et financiers difficiles à relever pour les investisseurs, publics ou privés. L'exploitation artisanale s'est logiquement présentée comme le modèle d'extraction le plus adéquat étant donné l'interaction des facteurs susmentionnés.

Le secteur minier artisanal joue un rôle non négligeable dans l'économie congolaise. Ce secteur emploie une bonne partie de la population congolaise. En 2010, l'Union Européenne a identifié 2 millions d'exploitants miniers artisanaux, 900.000 creuseurs dont 600.000 en règle et 10 millions d'individus dépendent de l'activité minière artisanale en République Démocratique du Congo.

Comme le montrent les tableaux 1.1 à 1.4 suivants, le secteur minier artisanal enregistre un niveau important de production et des exportations en 2014 et 2013 pour l'or, le diamant, le coltan et la cassitérite. Selon les statistiques de la Banque Centrale du Congo, la quantité totale du diamant produite en 2014 s'élève à 16.699 K carats. La part du secteur artisanal, 14.906 K carats, représente environ 89% de la production nationale.

La production de l'or artisanal (689 kg) soit, 4% de la production nationale renseignée par la Banque Centrale du Congo (18.978 kg), nous semble sous-estimée, au regard des problèmes de gouvernance et traçabilité qui caractérisent le secteur aurifère du pays. Cette situation aura un impact certain sur l'intégration de ce minerai dans le processus de traçabilité.

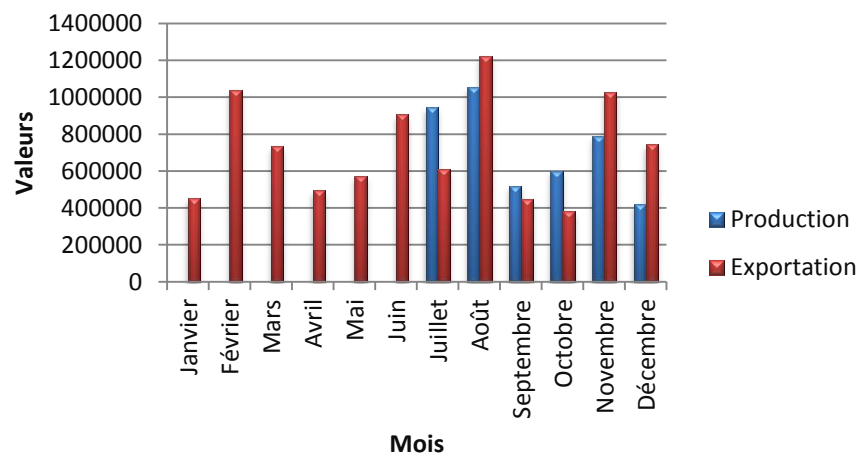
Tableau 1.1 Production et exportations artisanales de l'or en 2013 et 2014

Mois	2013				2014			
	Production		Exportations		Production		Exportations	
	Quantité (kg)	Valeur (USD)	Quantité (kg)	Valeur (USD)	Quantité (kg)	Valeur (USD)	Quantité (kg)	Valeur (USD)
Janvier	32	-	11	450 276	28	688 918	22	752 146
Février	46	-	23	1 038 220	64	2 781 539	64	2 287 526
Mars	29	-	23	733 323	76	1 801 083	51	1 841 083
Avril	23	-	12	494 594	84	3 999 138	123	4 345 766
Mai	29	-	15	573 934	92	2 360 493	84	2 956 928
Juin	6	-	26	906 232	65	1 597 376	46	1 506 870
Juillet	30	946 367	17	609 001	54	2 145 025	75	2 629 618
Août	31	1 056 154	34	1 222 146	49	1 498 556	43	1 493 853
Septembre	15	519 720	11	446 935	56	1 258 235	35	1 073 533
Octobre	17	601 865	10	382 386	39	375 347	26	941 375
Novembre	22	788 743	31	1 026 285	33	1 926 199	12	420 403
Décembre	14	423 370	22	743 089	49	787 021	19	600 702
Total	292	4 336 219	233	8 626 421	689	21 218 930	598	20 849 803

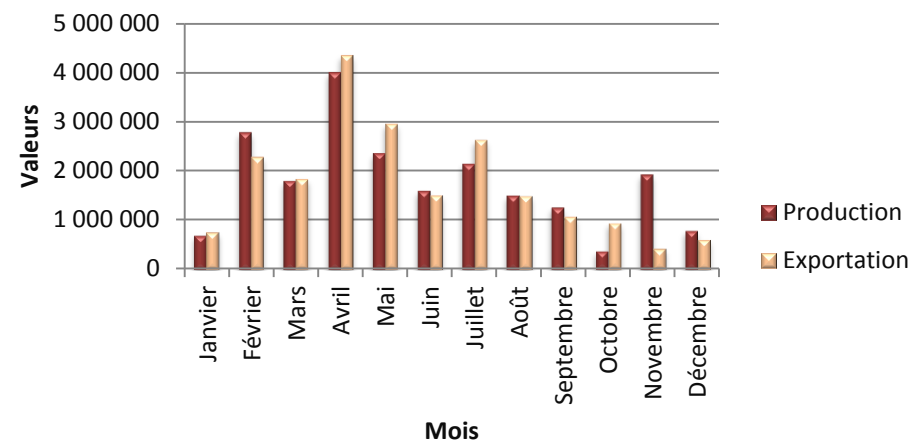
Source : CTCPM, Ministère des Mines

Evolution 2013 – 2014

OR : PRODUCTION/EXPORTATION 2013



OR : PRODUCTION/EXPORTATION 2014



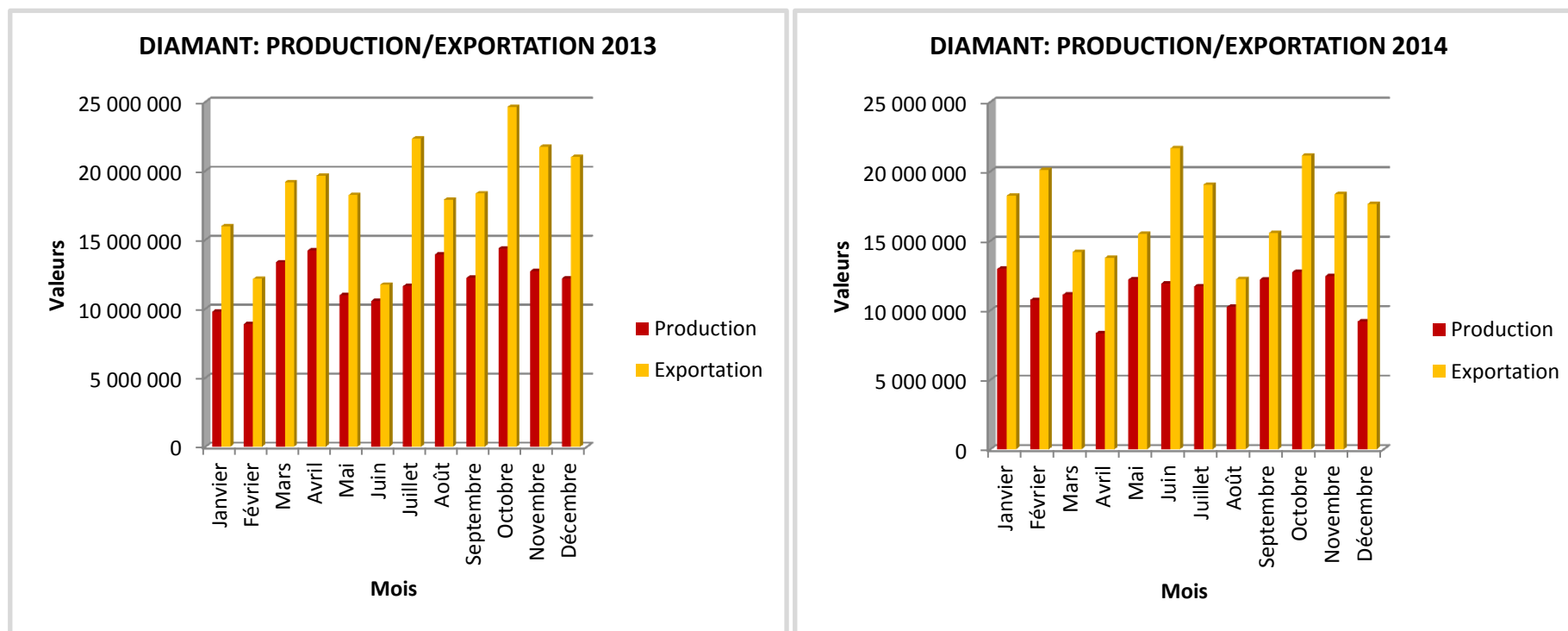
Source : CTCPM, Ministère des Mines

Tableau 1.2 Production et exportations artisanales du diamant en 2013 et 2014

Mois	2014				2013			
	Production		Exportations		Production		Exportations	
	Qté (Carat)	Valeur (USD)	Qté (carat)	Valeur (USD)	Qté (carat)	Valeur (USD)	Qté (carat)	Valeur (USD)
Janvier	1 028 070	9 791 437	969 407	15 990 840	1 517 780	12 985 670	1 288 406	18 252 311
Février	1 175 733	8 906 825	1 011 203	12 169 908	1 485 327	10 747 380	1 703 799	20 119 408
Mars	1 111 144	13 366 358	1 195 093	19 182 078	1 167 194	11 132 657	1 122 734	14 186 571
Avril	1 593 565	14 224 215	1 332 128	19 658 957	1 083 726	8 357 858	915 623	13 793 079
Mai	1 048 362	10 982 135	1 425 052	18 242 244	1 772 044	12 226 431	1 587 994	15 491 201
Juin	1 317 020	10 565 291	808 699	11 747 001	1 263 402	11 935 305	1 644 568	21 679 347
Juillet	1 105 631	11 645 158	1 466 438	22 342 550	896 683	11 721 886	948 435	19 051 420
Août	1 447 007	13 934 020	1 605 016	17 911 283	789 388	10 239 394	689 931	12 257 092
Septembre	1 563 759	12 247 124	1 199 969	18 358 222	1 310 213	12 207 389	1 009 303	15 577 989
Octobre	1 446 781	14 372 535	1 646 456	24 634 562	1 158 538	12 764 735	1 338 867	21 144 909
Novembre	1 331 020	12 727 545	1 397 479	21 732 974	1 691 338	12 456 940	1 707 851	18 365 445
Décembre	1 345 996	12 203 468	1 557 396	21 003 653	771 048	9 212 726	975 364	17 647 474
TOTAUX	15 514 088	144 966 111	15 614 336	222 974 272	14 906 681	135 988 371	14 932 876	207 566 246

Source : CTCPM, Ministère des Mines

Evolution Diamant 2013 - 2014



Source : CTCPM, Ministère des Mines

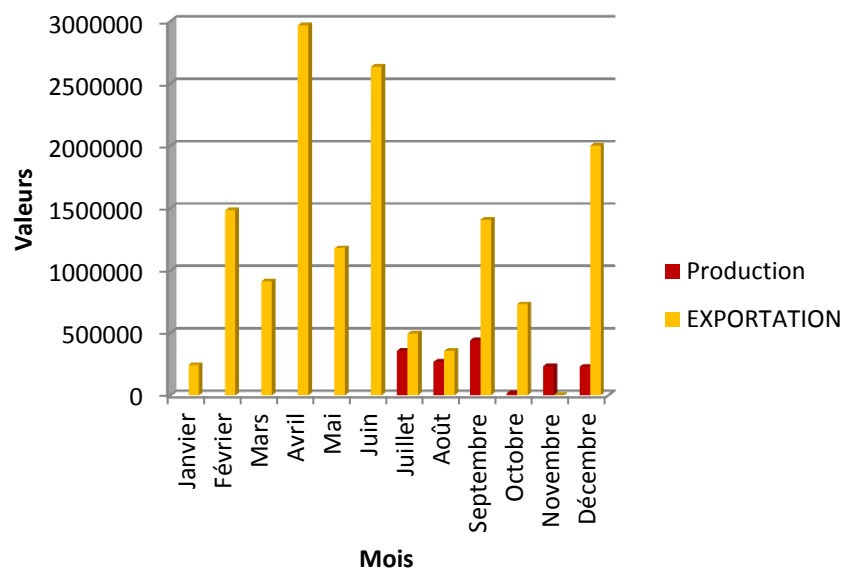
Tableau 1.3 Production et exportations artisanales du coltan en 2013 et 2014

Mois	2013				2014		
	Production		Exportations		Production	Exportations	
	Quantité (kg)	Valeur (USD)	Quantité (kg)	Valeur (USD)	Quantité (kg)	Quantité (kg)	Valeur (USD)
Janvier	35,89	-	10,7	243 425,00	65 850,70	61 477,10	1 607 790,00
Février	55,92	-	52,13	1 482 028,00	60 019,86	0,00	0,00
Mars	57,8	-	40,22	914 983,00	130 438,24	0,00	0,00
Avril	51,91	-	93,74	2 968 307,00	180 623,68	24 750,00	939 758,00
Mai	39,21	-	46,47	1 179 130,00	183 052,60	74 250,00	2 347 538,00
Juin	49,18	-	90,92	2 635 911,00	193 168,76	0,00	0,00
Juillet	16,06	357 460,00	16,17	494 068,00	137 341,09	86 156,00	3 091 057,00
Août	12,36	268 870,00	12,47	354 522,00	170 184,99	173 615,00	6 707 489,00
Septembre	15,05	440 402,00	41,09	1 408 876,00	101 696,02	49 700,00	2 009 869,00
Octobre	0,8	14 692,00	26,01	730 493,00	27 630,50	54 700,00	2 022 128,00
Novembre	12,65	233 821,00	0	0,00	7 830,40	129 770,00	5 427 607,00
Décembre	11,53	229 087,00	70,39	2 001 783,00	0,00	124 250,00	5 276 899,00
Total	358,36	1 544 332,00	500,31	14 413 526,00	1 257 836,84	778 668,10	29 430 135,00

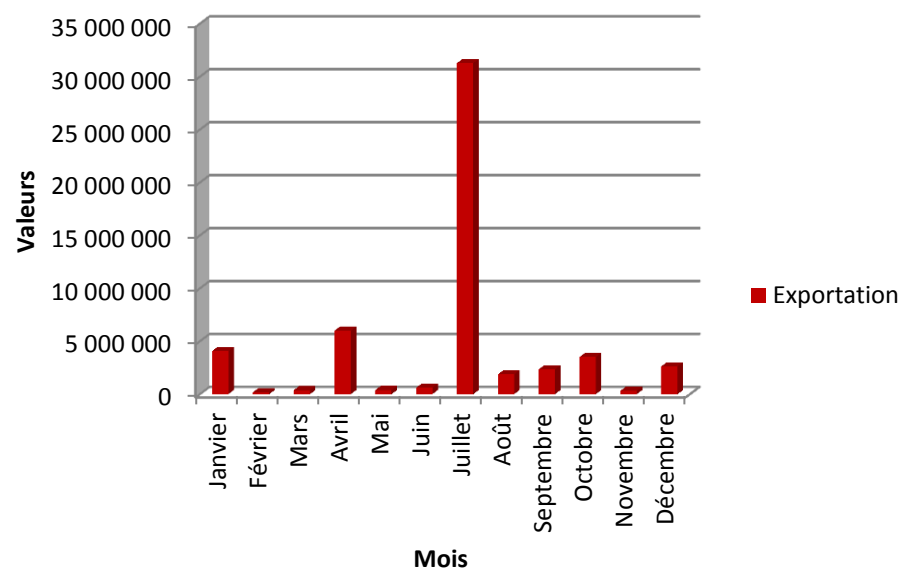
Source : CTCPM, Ministère des Mines

Evolution Coltan et Cassitérite 2013 – 2014

COLTANT: PRODUCTION/EXPORTATION 2013



CASSITERITE : EXPORTATION 2014



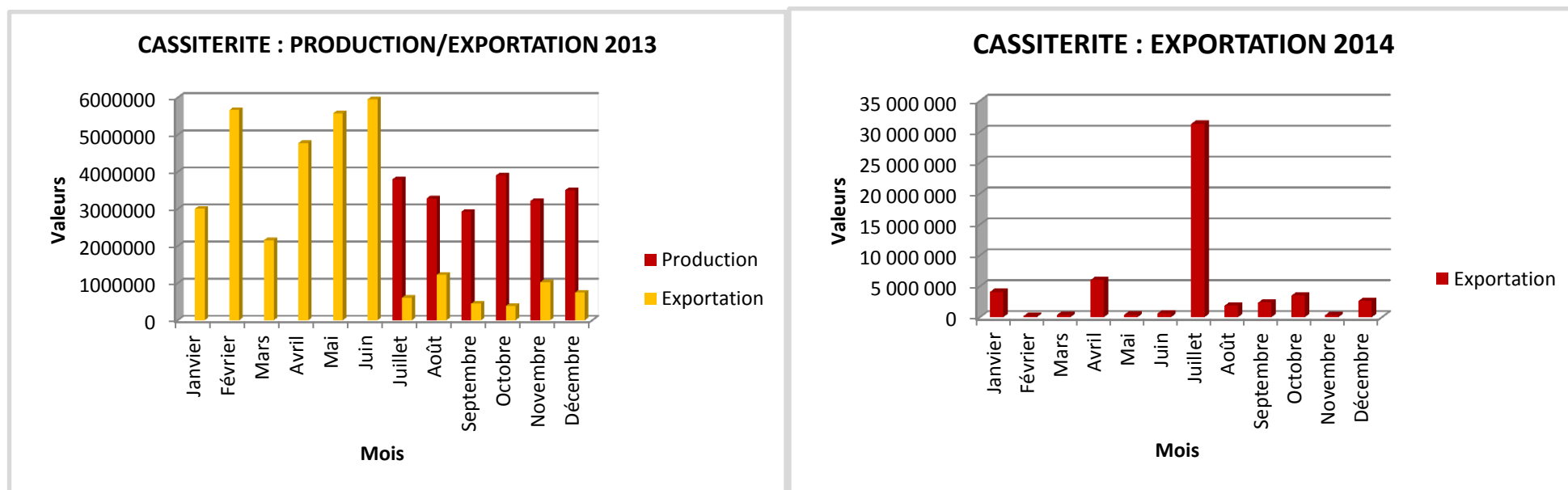
Source : CTCPM, Ministère des Mines

Tableau 1.3 Production et exportation artisanales de la cassitérite en 2013 et 2014

Mois	2013			2014			
	Production	Exportations		Production		Exportations	
	Quantité (t)	Quantité (t)	Valeur (USD)	Quantité (t)	Valeur (USD)	Quantité (t)	Valeur (USD)
Janvier	383	-	369	3 007 213		551	4 073 046
Février	577	-	658	5 666 914		24	173 040
Mars	449	-	251	2 159 839		47	366 657
Avril	295	-	560	4 779 347		782	6 000 797
Mai	391	-	628	5 577 604		48	386 488
Juin	668	-	762	5 955 502		80	605 600
Juillet	524	3 795 396	270	609 001		446	31 274 527
Août	646	3 288 245	505	1 222 146		218	1 869 529
Septembre	544	2 927 051	832	446 935		309	2 340 117
Octobre	616	3 903 908	548	382 386		495	3 506 226
Novembre	535	3 217 229	424	1 026 285		48	313 795
Décembre	581	3 504 682	424	743 089		348	2 622 903
Total	6 209	20 636 511	6 231	31 576 261		3 396	53 532 725

Source : CTCPM, Ministère des Mines

Evolution Cassitérite 2013 – 2014



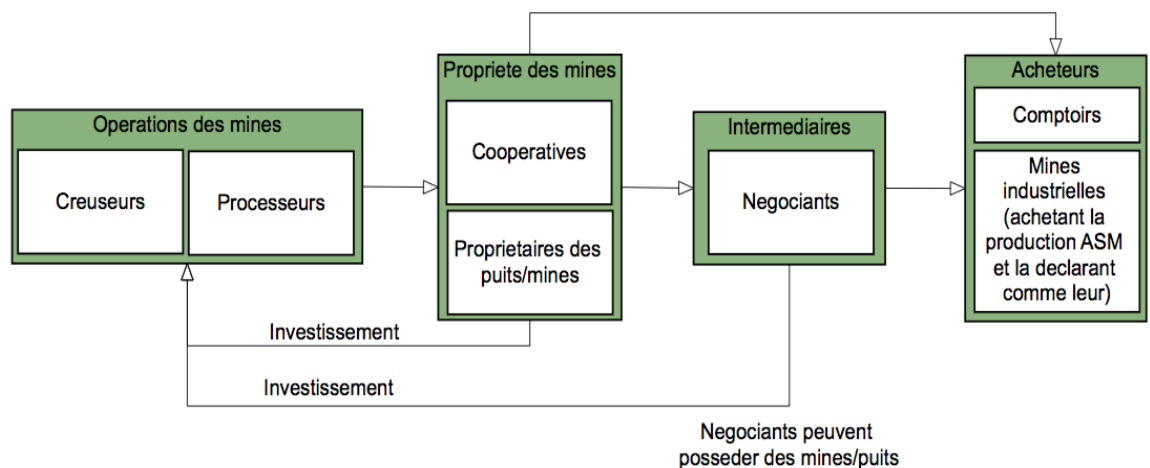
Source : CTCPM, Ministère des Mines

Section II. Recensement des principaux acteurs du secteur minier artisanal à l'est de la RDC

Dans cette section il est question de présenter les acteurs clés du secteur minier artisanal à l'Est de la RDC. Notre étude a identifié 3 catégories d'acteurs dans la chaîne d'approvisionnement des minerais à savoir les creuseurs, les négociants et les entités de traitement et/ou comptoirs d'achats. A côté de ces principaux acteurs, il existe des services spécialisés de l'Etat qui œuvrent pour l'administration des mines.

II.1 Principaux acteurs du secteur minier artisanal

Les acteurs du secteur minier artisanal sont les creuseurs, les négociants et les comptoirs ou les entités de traitement. La relation entre ces 3 principaux acteurs peut être schématisée comme illustré ci-dessous :



a. Creuseur

En République Démocratique du Congo, le terme « creuseur » est utilisé couramment pour désigner l'exploitant minier artisanal. Il s'agit d'un travailleur qui exploite des gisements avec des procédés manuels, rudimentaires ou non industriels. Les creuseurs sont généralement regroupés en coopératives.

Pour ce qui est des effectifs des creuseurs, toutes les études menées sur la problématique de l'intégration de l'exploitation artisanale dans le processus ITIE, sont unanimes sur la difficulté d'obtenir le nombre exact des creuseurs. Cette situation est expliquée entre autre par le caractère informel et migratoire de cette activité d'exploitation minière artisanale.

Néanmoins, selon la note technique (inédiée) présentée par la Banque Mondiale et le projet Pact Inc., l'effectif des creuseurs varie entre 500.000 et 2 millions. En outre, selon le rapport de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) de 2014, le pays a enregistré 715.643 exploitants miniers artisanaux en 2014. Ces divergences des statistiques entre les différentes sources montrent combien il est difficile de donner avec précision le nombre exact d'exploitants artisanaux à l'Est de la RDC et sur toute l'étendue du pays en général.

Les statistiques tirées de la base des données de International Peace Information (IPIS) de 2014 pour les 5 provinces visitées se résument comme suit en termes de nombre des creuseurs :

Tableau II.1.1 Nombre des creuseurs suivant la base IPIS de 2014

Provinces	Nombre de Creuseurs
KATANGA	27 959
MANIEMA	17 464
NORD KIVU	55 757
SUD KIVU	66 856
PROVINCE ORIENTALE	47 933
TOTAL	215 969

Source : base des données IPIS

Tableau II.1.1 Nombre des creuseurs suivant la CTCPM en 2014

N°	Province	Effectifs au 31/12/2014	Substances Exploitées
1	KATANGA	250 000	Coltan et cassitérite
2	MANIEMA	13 043	Cassitérite et Wolframite
3	NORD KIVU	7 463	Cassitérite et Wolframite, or et coltan
4	SUD KIVU	51 548	Cassitérite, wolfram, or et coltan
5	PROVINCE ORIENTALE	300 000	Or

Source : CTCPM

Tableau II.1.2 Nombre des creuseurs suivant le SAESSCAM en 2014

N°	Province	Effectifs d'Exploitants Artisanalx 09/2014
1	KATANGA	350 000
2	MANIEMA	55 000
3	NORD KIVU	50.000
4	SUD KIVU	150 595
5	PROVINCE ORIENTALE	422 436

Source : SAESSCAM

Il se dégage de la lecture des données ci-dessus des disparités importantes quant au nombre exact des creuseurs exploitant dans les provinces concernées par notre étude.

b. Négociant

Est toute personne physique de nationalité congolaise qui se livre aux opérations d'achat et de vente des substances minérales provenant de l'exploitation artisanale conformément aux dispositions du code minier (Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, titre I, chapitre I, section 1). Les négociants sont dans la plupart de cas regroupés en association de négociants.

Au cours de nos visites de terrain, il a été recensé 808 négociants en 2013 et 771 en 2014 se répartissant comme suit entre les provinces de Maniema, Sud-Kivu, Nord-Kivu, la Province Orientale et le Katanga :

Tableau II.1.3 Nombre des négociants suivant la base IPIS de 2014

Provinces	2013	2014
MANIEMA	196	196
SUD KIVU	277	243
NORD KIVU	194	247
PROVINCE ORIENTALE	76	21
KATANGA	65	64
Total	808	771

Sources : Divisions provinciales des mines

L'annexe I présente la liste des négociants.

c. Comptoir agréé

Toute personne morale ou physique autorisée à acheter des substances minérales d'exploitation artisanale provenant des négociants ou des exploitants artisanaux, en vue de les revendre localement ou de les exporter conformément au code minier tandis que les entités de traitement achètent et font subir une transformation aux minerais avant leur vente.

Au cours de nos visites de terrain, il a recensé environ 22 comptoirs et 44 entités de traitement en 2014. L'annexe II présente la liste des comptoirs et entités de traitement.

II.2. Services publics impliqués dans l'exploitation minière artisanale

Il existe différentes entités du Ministère des Mines qui jouent un rôle dans le secteur de l'Exploitation Minière Artisanale, dont les plus importantes sont :

- a. *Le Ministre national des Mines*** : Il crée les Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA), octroie et retire des agréments aux entités de traitement, aux comptoirs (négociants) pour l'achat de produits d'exploitation artisanale, délivre des autorisations pour le traitement de produits d'extraction artisanale.
- b. *Les autorités provinciales chargées des mines (division provinciale des mines)*** : Elles délivrent des cartes de mineurs artisanaux. Chaque division provinciale des mines est chargée de ce qui suit :
 - Assister le gouverneur de province dans ses prérogatives constitutionnelles ayant trait au secteur minier ;
 - Veiller, en province, au respect des textes légaux et réglementaires en vigueur dans la réalisation des activités minières notamment: la prospection, la recherche, l'exploitation minière industrielle, semi-industrielle et artisanale par un encadrement efficace et efficient des négociants ;
 - Le traitement et la transformation des minerais ;

- L'octroi des droits et titres d'exploitation des carrières des matériaux de construction.

En outre, la division est tenue de prévenir, rechercher, constater et réprimer les infractions liées aux activités minières prévues par le code minier et ses mesures d'application, lutter contre la fraude et la contrebande minière et suivre la traçabilité des matières précieuses et semi-précieuses.
- c. *Le Cadastre Minier*** : Il est chargé de l'enregistrement des ZEA dans la base de données nationale ; il veille également à ce que les titres miniers accordés aux sociétés minières n'empiètent pas sur les ZEA.
- d. *La Direction de la Géologie*** : Elle procède à l'ouverture et à la fermeture des Zones d'Exploitation Artisanale.
- e. *La Direction des Mines*** : Elle s'occupe de ce qui suit :
 - Rassembler et publier les statistiques et informations sur la production et la vente de produits des mines et carrières,
 - Contrôler et inspecter l'Exploitation à Petite Echelle et les opérations d'Exploitation Minière Artisanale,
 - Recevoir et traiter les demandes d'approbation de négociants agréés ;
 - Emettre un avis à l'ouverture des ZEA ;
 - Emettre un avis sur les demandes d'agrément des négociants agréés pour les substances minières concernées par l'Exploitation Minière Artisanale.
- f. *La Direction chargée de la protection de l'environnement minier*** : Elle élabore et met en œuvre la réglementation minière en matière de protection de l'environnement en ce qui concerne les règles régissant les exploitants miniers artisanaux.
- g. *La Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière(CTCPM)*** : Elle est chargée de :
 - Concevoir et adapter de nouvelles techniques visant à améliorer l'exploitation minière artisanale ;
 - Rassembler toutes les statistiques sur la production de l'exploitation minière artisanale ;
 - Compiler et publier des textes législatifs et réglementaires concernant le secteur minier artisanal.

h. Le Centre d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)

Le CEEC a, aux termes du décret n° 11/28 du 07 juin 2011, les attributions suivantes :

Le Centre a pour objet d'expertiser, analyser, évaluer et certifier en République Démocratique du Congo :

- Les substances minérales précieuses ;
- Les substances minérales semi-précieuses et pierres de couleur ;
- Les métaux précieux et semi-précieux et les métaux rares associés ou non aux métaux majeurs ferreux et non ferreux.

Le CEEC certifie la valeur, la quantité et une taxation appropriée des minerais avant l'exportation. Il apporte un appui technique aux comptoirs, aux négociants et aux entités de traitement à travers la surveillance et le contrôle des ressources minières et des flux financiers. Il est chargé de la lutte contre la fraude.

i. Le SAESSCAM (Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining)

Le SAESSCAM, créé par le Décret présidentiel n°47-C/2003 du 28 mars 2003, est un Service Public à caractère technique rattaché au Ministère des Mines qui a, entre autres, pour missions de :

- Assainir le secteur minier artisanale et de la petite Mine par l'assistance et l'encadrement, en vue notamment de promouvoir l'émergence d'une classe moyenne congolaise ;
- Canaliser les productions des exploitations minières artisanale et de la petite mine vers le circuit officiel de commercialisation afin de lutter contre la fraude de substance minérales et de maximiser les recettes de l'Etat.

II.3. Services percepteurs des droits, impôts et redevances du secteur minier artisanal

Les structures chargées de la collecte des droits, impôts, taxes et autres redevances liés à l'exploitation minière artisanale sont :

- La DGI (Direction Générale des Impôts) ;
- La DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et des Participations) ;
- La DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) ;
- Les directions provinciales des recettes : collecte la quotité destinée aux EAD, suivant l'Arrêté du Gouverneur de province ;
- Le SAESSCAM : qui collecte les frais en rémunération des services rendus ;
- Le CEEC ;
- L'OCC.

La section 4 du présent rapport liste les impôts, droits, taxes et redevances perçus par chacune de ces régies financières.

Section III. Etablissement des répertoires des opérateurs

Dans cette section nous présentons le répertoire des opérateurs miniers artisanaux de 5 provinces visitées dans le cadre de notre étude. Les opérateurs identifiés dans le cadre de notre étude sont les coopératives, les entités de traitement et les comptoirs.

III.1. Les Coopératives Minières

Les coopératives sont des groupements autonomes d'exploitants miniers artisanaux constitués conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés Coopératives et agréée par le Ministre du Gouvernement central ayant les mines dans ses attributions. Les membres sont régis par les principes coopérateurs et sont tenus de détenir une carte d'exploitant artisanal et d'exercer dans une Zone ouverte à l'Exploitation minière Artisanale, instituée à cet effet.

Nos travaux sur terrain ont permis d'identifier 193 coopératives dans les 5 provinces concernées par notre étude comme détaillé en annexe III de la présente étude.

Cependant, selon le SAESSCAM, il existait, au 31 décembre 2014, 392 coopératives réparties comme suit à travers le pays :

N°	Province	Nombre de Cooperatives
1	BANDUNDU	6
2	KATANGA	233
3	NORD KIVU	12
4	SUD KIVU	38
5	PROVINCE ORIENTALE	19
6	MANIEMA	22
7	BAS CONGO	1
8	KASAI ORIENTAL	23
9	KASAI OCCIDENTAL	37
10	EQUATEUR	1
Total		392

Source : SAESSCAM, septembre 2015

III.2. Les Comptoirs et Entités de traitement

Comme indiqué au point II.1, est considéré comme comptoir, toute personne autorisée par le Ministre ayant les mines dans ses attributions à acheter des substances minérales d'exploitation artisanale provenant des négociants ou des exploitants artisanaux en vue de les revendre localement ou les exporter conformément aux dispositions du code minier. Le terme comptoir est généralement employé en rapport avec l'or et le diamant.

Une entité de traitement est toute personne qui effectue les opérations de traitement des substances minérales. Le terme entité de traitement est en général utilisé pour les 3T.

Au cours de nos visites de terrain, il a été recensé 64 comptoirs et entités de traitement ayant opéré en RDC en 2014.

Section IV. Identification des flux financiers par service percepteur

L'objet de cette section est de présenter la liste des différents droits, taxes, redevances et impôts spécifiques au secteur minier en accord avec les différents textes pertinents. Il consiste aussi à décrire les flux financiers du secteur artisanal depuis l'établissement de la note de débit par le service d'assiette jusqu'au paiement.

IV.1. Droits, taxes redevances et impôts perçus dans le secteur minier artisanal

En RDC, les différentes catégories des taxes applicables au secteur minier artisanal sont déterminées dans le règlement minier et dans les édits provinciaux. Les Ministères des Mines et des Finances déterminent conjointement par un arrêté interministériel, le taux, la base et les méthodes de recouvrement des droits, taxes et frais applicables aux Exploitants à Petite Echelle, aux revendeurs et aux points de vente approuvés ; ainsi que les sanctions applicables en cas de contravention.

Selon l'article 537 du règlement minier, le régime douanier, fiscal, et parafiscal applicable aux exploitants artisanaux, aux négociants ainsi qu'aux comptoirs agréés porte sur les impôts, taxes et redevances suivantes :

a) Pour les exploitants artisanaux

- Le droit d'entrée et la TVA pour le petit matériel, équipements, liés à l'exploitation artisanale ;
- Le droit d'entrée pour réactifs ;
- La taxe rémunératoire sur la carte d'exploitant artisanal.

b) Pour les négociants

- La taxe rémunératoire sur la carte de négociant.

c) Pour les comptoirs agréés

- La redevance annuelle anticipative à payer au trésor public, lors de l'agrément du comptoir et du renouvellement de celui-ci ;
- La caution à payer lors de l'agrément ;
- La taxe ad valorem, les droits de sortie, la TVA, les taxes rémunératoires pour les services intervenants ;
- La taxe d'intérêt commun de 1% sur les transactions d'or et de diamant ;
- Les impôts et taxes pour lesquels les comptoirs agréés sont des redevables légaux ;
- La taxe rémunératoire sur la carte de travail d'étranger.

La taxe d'intérêt commun visé ci-dessus peut être étendue à d'autres substances minérales de production artisanale par voie d'arrêté interministériel des Ministres ayant les Mines et les Finances dans leurs attributions. Ces Ministres dans leurs attributions fixent par voie d'arrêté Interministériel conjointement le taux, l'assiette et les modalités de perception des droits, taxes et redevances relevant du régime douanier, fiscal et parafiscal applicables à l'exploitation artisanale ainsi que les sanctions applicables en cas de contravention.

En ce qui concerne les comptoirs agréés, l'arrêté Interministériel susvisé détermine également :

- les valeurs minimales des achats annuels et les quotités trimestrielles d'achat des substances minérales précieuses ;
- le montant de la caution à payer lors d'agrément du comptoir ;
- le montant de la redevance annuelle anticipative à verser au compte du Trésor, lors de l'agrément et le renouvellement de celui-ci ;
- le taux de la taxe ad valorem à payer à chaque exportation ;
- le montant de la taxe sur la carte de travail d'étranger ;
- les modalités de la caution et de la perception des redevances et taxes visées.

Le régime douanier, fiscal et parafiscal applicable à l'exploitation artisanale ne soustrait pas les exploitants artisanaux, les négociants et les comptoirs agréés de leurs obligations douanières, fiscales et parafiscales et du paiement des autres contributions, impôts, droits, taxes ou redevances prévus par la législation douanière, fiscale et parafiscale.

Au cours de nos travaux, nous avons noté que les impôts et taxes du secteur minier artisanal ont évolué avec le temps et ont été complétés par certains édits provinciaux.

A côté des taxes légales, nous avons noté un certain nombre de taxes illégales qui pénalisent les acteurs du secteur minier artisanal. Les principales taxes illégales sont notamment les taxes pour entrer et sortir des mines ; les taxes pour travailler dans les puits de mines ; les frais d'enregistrement des minerais ; les sommes versées à la police et aux chefs traditionnels. Selon une étude menée par PACT en 2010, une des plus grandes sources de « taxe » est la quote-part du produit exigée par les entreprises d'Etat aux mineurs de l'EMA qui travaillent sur leurs sites, jusqu'à 30 % de l'ensemble de la production.

Comme on le voit, le nombre de taxes est inutilement élevé, dans un contexte où un nombre pléthorique d'autorités sont en charge de la perception des impôts sur l'exploitation minière artisanale. Cette situation engendre de nombreuses possibilités de transactions dont les agents de différents organismes chargés du recouvrement des recettes peuvent tirer profit. La fiscalité au stade de l'exportation génère plus de recettes, en raison de l'agrégation des expéditions minières et l'exportation en gros des minerais (sauf l'or, qui est rarement exporté formellement).

IV.2. Processus de déclaration et de paiement des flux financiers à l'exportation

Suivant les informations que nous avons obtenues lors de nos visites sur terrain, le processus de génération des flux financiers du secteur artisanal se présente de la manière suivante :

- Etablissement de la note de débit par le service d'assiette et sa transmission au service percepteur ;
- Etablissement de la note de perception par les régies financières nationales et/ou les directions provinciales des recettes, dont le montant correspond à celui indiqué sur la note de débit en faveur du requérant et/ou de l'assujetti ;
- Paiement par le requérant et/ou l'assujetti du montant dû à la banque commerciale ;
- La banque commerciale remet au requérant et/ou l'assujetti le bordereau de versement et l'attestation de paiement ;
- La banque commerciale dispose de 48 heures pour le virement des montants reçus dans le compte du trésor à la Banque Centrale du Congo et/ou du gouvernement provincial ;

- La Banque Centrale du Congo, crédite le compte du trésor et en informe le service percepteur sur les montants, le service percepteur (régie financière et/ou direction provinciale des recettes) à son tour informe le service d'assiette concerné ;
- Le requérant/ou l'assujetti revient présenter au service d'assiette les preuves de paiement (le bordereau de versement et l'attestation de paiement) afin d'entrer en possession de ses droits.

IV.3. Evolution des flux financiers du secteur minier artisanal à l'Est de la RDC

Nous avons noté au cours de notre étude que la contribution de l'exploitation minière aux recettes fiscales de la RDC est relativement importante bien que faible comparativement à celle du secteur industriel. Ceci est expliqué d'une part par le caractère informel généralisé du secteur minier artisanal et d'autre part, par la faible capacité de conservation des informations à tous les niveaux.

Tableau 4.3.1 Exportations par comptoirs agréés et entités de traitement

1. Diamant

VILLE	ENTITE	POIDS	VALEURS	QP Tx REM 2,5%	DGRAD 7%	DGDA/ DS 1%	TOTAL
KINSHASA	AFROGEM	1 317 455	41 848 275	1 046 207	73 234	418 483	491 717
	KASAI WA BALENGELA	8 284 052	56 942 419	1 423 560	99 649	569 424	669 073
	SOLIDIAM	3 125 684	44 867 014	1 121 675	78 517	448 670	527 187
	SAGA SPRL	2 839 585	77 159 467	1 928 987	135 029	771 595	906 624
TOTAL DIAMANT 2013		15 566 776	220 817 175	5 520 429	386 429	2 208 172	2 594 601

2. Or

VILLE	ENTITE	POIDS	VALEURS	QP Tx REM 0,5%	DGRAD 7%	DGDA/ DS 1%	TOTAL
KINSHASA	SATIS RESSOURCES	3,16	134 188	671	47	1 342	1 389
	CENTAURIS	4,05	131 631	658	46	1 316	1 362
	METAL AURUM	37,44	1 364 689	6 823	478	13 647	14 125
	EDALVENA	10,76	395 668	1 978	138	3 957	4 095
	S/T 1	55,41	2 026 176	10 131	709	20 262	20 971
BUKAVU	NAMUKAYA	7,07	262 209	1 311	92	2 622	2 714
	DTA	10,33	434 873	2 174	152	4 349	4 501
	MINING CONGO	46,31	1 975 058	9 875	691	19 751	20 442
	CAVACHI	10,21	372 448	1 862	130	3 724	3 855
	COOPCOM	0,49	1 833	9	1	18	19
	S/T 2	74,41	3 046 421	15 232	1 066	30 464	31 530
KISANGANI	DIVAS	8,66	219 696	1 098	77	2 197	2 274
	CENTAURIS	5,01	184 602	923	65	1 846	1 911
	METAL AURUM	53,23	1 888 077	9 440	661	18 881	19 542
	EDAVELNA	2,65	111 249	556	39	1 112	1 151
	PIERRE PRECIEUSE	7,86	173 761	869	61	1 738	1 798
	S/T 3	77,41	2 577 385	12 887	902	25 774	26 676
BUNIA	METALUX PRECIEUX	17,02	613 505	3 068	215	6 135	6 350
	SEGANI	3,64	92 481	462	32	925	957
	OKIMO	4,34	161 779	809	57	1 618	1 674
	PIERRE PRECIEUSE	12,48	427 651	2 138	150	4 277	4 426
	S/T 4	37,48	1 295 416	6 477	453	12 954	13 408
BUTEMBO	GLORY METAL	2,18	83 894	419	29	839	868
	EMIRATE	1,33	51 038	255	18	510	528
	S/T 5	3,51	134 932	675	47	1 349	1 397
GOMA	AR GOLD	30,54	1 051 413	5 257	368	10 514	10 882
	S/T 6	30,54	1 051 413	5 257	368	10 514	10 882
TOTAL OR 2013		278,76	10 131 743	50 659	3 546	101 317	104 864

3. Cassitérite et Accompagnateurs

a) Cassitérite

VILLE	ENTITE	POIDS	VALEURS	QP Tx REM 1%	QP MMR Tx 20% De 1%	TOTAL Tx Rem	DGRAD 8%	DGDA/ DS 1%	TOTAL
GOMA	AMR MUGOTE	307 386	2 200 646	22 006	-	22 006	1 761	22 006	23 767
	CMM	244 995	1 710 904	17 109	-	17 109	1 369	17 109	18 478
	HUAYING	347 217	2 460 597	24 606	-	24 606	1 968	24 606	26 574
	S/T 1	899 598	6 372 147	63 721	-	63 721	5 098	63 721	68 819
BUKAVU	CMM	330 490	2 404 379	24 044	-	24 044	1 924	24 044	25 967
	HUAYING	321 500	2 407 632	24 076	-	24 076	1 926	24 076	26 002
	META CHEM	134 977	1 009 074	10 091	-	10 091	807	10 091	10 898
	WMC	351 250	2 723 310	27 233	-	27 233	2 179	27 233	29 412
	S/T 2	1 138 217	8 544 395	85 444	-	85 444	6 836	85 444	92 279
KINDU	AMR MUGOTE	293 000	2 253 359	22 534	-	22 534	1 803	22 534	24 336
	CMM	76 600	589 540	5 895	-	5 895	472	5 895	6 367
	COMICONGO	120 500	961 730	9 617	-	9 617	769	9 617	10 387
	ETOILE D'ORIENT	115 000	711 280	7 113	-	7 113	569	7 113	7 682
	HUAYING	152 600	1 174 749	11 747	-	11 747	940	11 747	12 687
	METACHEM	320 000	2 532 917	25 329	-	25 329	2 026	25 329	27 356
	MMC	860 801	6 289 063	62 891	-	62 891	5 031	62 891	67 922
	SAKIMA	21 750	198 477	1 985	-	1 985	159	1 985	2 144
	S/T 3	1 960 251	14 711 115	147 111	-	147 111	11 769	147 111	158 880
LUBUMBASHI	CEPRODEV	130 000	1 122 400	11 224	-	11 224	898	11 224	12 122
	CHEMAF	127 000	1 186 070	11 861	-	11 861	949	11 861	12 810
	COPROCO GROUP	48 300	476 028	4 760	-	4 760	381	4 760	5 141
	GBC	116 000	1 083 860	10 839	-	10 839	867	10 839	11 706
	LOMAMINE	50 000	501 000	5 010	-	5 010	401	5 010	5 411
	MAYA SERVICE	2 916	109 114	1 091	-	1 091	87	1 091	1 178
	MINES D'AFRIQUE	281 000	2 286 660	22 867	-	22 867	1 829	22 867	24 696
	MMR	3 328 000	27 652 820	276 528	55 306	55 306	4 424	-	4 424
	OPERA MINING	154 000	1 360 110	13 601	-	13 601	1 088	13 601	14 689
	SKT SPRL	171 452	1 553 517	15 535	-	15 535	1 243	15 535	16 778
	S/T 4	4 408 668	37 331 579	373 316	55 306	152 093	12 167	96 788	108 955

TOTAL CASSITERITE 2013	8 406 734	66 959 236	669 592	55 306	448 370	35 870	393 064	428 934
-------------------------------	------------------	-------------------	----------------	---------------	----------------	---------------	----------------	----------------

b) Coltan

VILLE	ENTITE	POIDS	VALEURS	QP Tx REM 1%	QP MMR Tx 20% De 1%	TOTAL Tx Rem	DGRAD 8%	DGDA/ DS 1%	TOTAL
GOMA	AMR MUGOTE	40 841	1 021 313	10 213	-	10 213	817	10 213	11 030
	CMM	124 446	3 709 099	37 091	-	37 091	2 967	37 091	40 058
	MHI	70 368	1 947 219	19 472	-	19 472	1 558	19 472	21 030
	S/T 1	235 655	6 677 631	66 776	-	66 776	5 342	66 776	72 118
LUBUMBASHI	CHEMAF	31 000	881 330	8 813	-	8 813	705	8 813	9 518
	MMR	431 480	11 141 040	111 410	22 282	22 282	1 783	-	1 783
	S/T 4	462 480	12 022 370	120 224	22 282	31 095	2 488	8 813	11 301

TOTAL COLTAN 2013	698 135	18 700 001	187 000	22 282	0	187 000	83 419
--------------------------	----------------	-------------------	----------------	---------------	----------	----------------	---------------

c) Wolframite

VILLE	ENTITE	POIDS	VALEURS	QP Tx REM 1%	QP MMR Tx 20% De 1%	TOTAL Tx Rem	DGRAD 8%	DGDA/ DS 1%	TOTAL
KATANGA	MMR	60 231	9 035	90	0	90	7	90	98
MANIEMA	ETOILE D'ORIENT	35 000	115 797	1 158	0	1 158	93	1 158	1 251
TOTAL WOLFRAMITE 2013		95 231	124 832	1 248	0	1 248	100	1 248	1 348

Source : CEEC

Les différents paiements faits par les opérateurs du secteur minier artisanal dans les provinces de Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema et la Province Orientale sont résumés dans le tableau 4.3.1, ci-dessus.

Il convient toutefois de signaler que les statistiques sur les recettes fiscales provenant de la production et des exportations de l'exploitation minière artisanale sont rares et incomplètes. Dans le contexte actuel, on manque cruellement de chiffres précis et plus récents.

Le tableau 4.3.2 montre les flux financiers enregistrés en 2013 et 2014 dans les régions que nous avons visitées tandis que le tableau 4.3.3 présente un certain nombre d'impôts, taxes et droits qui à notre avis peuvent être intégrés dans les différents rapports de l'ITIE.

Tableau 4.3.2 : Flux financiers du secteur minier artisanal en 2013 et 2014

Percepteurs	Type de flux financiers
DGI	Avis de mise en recouvrement (AMR A)
	Avis de mise en recouvrement (AMR B)
	Impôt sur les bénéfices et profits (IBP)
	Impôt professionnel sur les Rémunérations (IPR)
	Impôt exceptionnel sur la Rémunération des Expatriés (IER)
	IBP sur prestation des personnes physiques non résidentes en RDC
DGRAD	Redevance pour agrément des comptoirs d'achat - de vente des substances minérales (or et de diamant).
	Redevance pour acheteur supplémentaire.
	Caution des comptoirs de l'or et de diamant, des pierres de couleur et autres substances autorisées (exploitations d'un comptoir d'or, de diamant et de cassitérite)
	Quote part du Trésor dans la taxe rémunératoire.
	Droit d'enregistrement des dragues extractrices.
	Droits pour extension permis de recherche à d'autres substances.
	Taxe Autorisation d'exportation des produits miniers autres que l'Or et le Diamant.
	Taxe sur l'autorisation d'exportation des matières minérales à l'état brut.
	Taxe sur l'autorisation de minage temporaire.
	Frais de rémunération des services rendus par le SAESSCAM.
	Autorisation de traitement ou de transformation des substances.
CEEC	Taxe d'extraction des matériaux de construction.
	Taxe rémunératoire de 1% de la valeur à répartir entre les différents services intervenant pour les comptoirs.
Directions Provinciales des Recettes	Droits de la carte d'exploitation artisanale des substances minérales précieuses et semi-précieuses
	Carte de creuseur (Or, Diamant, Hétérogénite, Cuivre, Cassitérite, Coltan) ;
	Carte de négociant (or, diamant, hétérogène, cassitérite, cuivre, coltan) ;
	Carte de fondeur (Hétérogénite, Cassitérite, Cuivre).
	Taxe sur autorisation d'achat de Cassitérite.
	Taxe sur l'autorisation d'achat des substances minérales autres que l'Or et le Diamant.
	Amandes transactionnelles
	Redevance annuelle caution et frais dépôt pour agrément comptoir.
	Autorisation de transformation des produits de l'exploitation artisanale.

Source : Divisions Provinciales des Mines

Section V. Proposition du seuil de matérialité des flux financiers à intégrer dans les rapports de l'ITIE

V.1. Définition de la matérialité

La matérialité est généralement définie comme étant l'importance relative. On parle de matérialité des paiements lorsque ceux-ci peuvent potentiellement affecter les rapports ITIE quand ils sont laissés de côté. Ainsi, pour isoler les paiements qui sont matériels, on en détermine le seuil de matérialité qui signifie que tout montant des paiements des entreprises à l'Etat égal ou supérieur au seuil fixé qui est omis au titre d'un quelconque flux financier affecterait les déclarations à l'ITIE.

Le seuil de matérialité implique que le processus de l'ITIE enregistre la grande majorité des paiements formels au Gouvernement de la RDC, faisant ainsi de la réconciliation et de la validation du processus ITIE un objectif non seulement réalisable, mais aussi finançable.

Dans le rapport global ITIE pour les années 2008-2009, le processus de l'ITIE prenait déjà en compte le secteur de l'exploitation minière artisanale. Le Gouvernement de la RDC, à travers l'arrêté ministériel N°0186/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 23 mars 2012, avait prévu la publication obligatoire des informations dans le cadre du processus de l'ITIE. Elle s'appliquait aux exportateurs de produits miniers (comptoirs) dans le cadre de l'exploitation minière artisanale. Lorsque les comptoirs étaient pris en compte dans les rapports, des divergences importantes ont été découvertes, sur la base des sommes déclarées par les comptoirs, 88,3 % et 92,47 % de ces sommes n'ont pas été déclarées par les institutions de l'Etat en 2008 et 2009 respectivement (calculs basés sur les chiffres contenus dans le rapport de réconciliation ITIE 2008-2009).

Cependant, la validation du rapport ITIE pour les années 2008-2009 a trouvé que les paiements effectués n'étaient pas substantiels, voilà pourquoi les comptoirs n'ont pas été pris en compte dans les rapports ultérieurs de l'ITIE.

Dans le rapport de l'ITIE de l'année 2012, le seuil de matérialité proposé pour le secteur des mines (exploitation industrielle) est de 0,06% soit 500.000 USD. Ce seuil de matérialité a permis de couvrir jusqu'à concurrence de 98,82% l'ensemble des paiements effectués à l'Etat. En définitive, le seuil de matérialité de 500.000 USD veut dire que tout montant des paiements des entreprises minières à l'Etat, supérieur ou égal à 500.000 omis au titre d'un quelconque flux financier ou par une entreprise, pourrait affecter les déclarations du Rapport ITIE-RDC 2012. La grande question qui se pose à ce niveau est de savoir quel est le seuil de matérialité devant être retenu pour le secteur minier au cas où l'ITIE déciderait de l'intégrer dans ses différents rapports.

V.2. Niveau de matérialité pour le secteur minier artisanal

La détermination de matérialité des paiements est un facteur clé dans l'ITIE et la question de savoir si oui ou non il faut intégrer les recettes de l'exploitation minière artisanale dans les rapports de l'ITIE devrait prendre en considération les facteurs suivants :

- l'implication financière d'une telle mesure ;
- les motivations des parties prenantes à soutenir cette intégration et à contribuer à sa mise en œuvre ;
- le résultat attendu d'une telle intégration.

Le seuil de matérialité implique que le processus de l'ITIE enregistre la grande majorité des paiements formels au Gouvernement de la RDC, faisant ainsi de la réconciliation et de la validation du processus ITIE un objectif non seulement réalisable, mais aussi finançable.

Toutefois, un important volume de la production minière et des exportations des produits issus de l'exploitation minière artisanale n'est pas pris en compte. Abaisser sensiblement ce seuil pour enregistrer plus de paiements du secteur de l'exploitation minière artisanale au Gouvernement augmenterait considérablement les coûts liés à la réconciliation, à la validation et l'interprétation des données dans le cadre d'une augmentation même insignifiante de la valeur globale des paiements recensés par le processus.

Afin de prendre en considération le contexte spécifique du secteur minier artisanal en République Démocratique du Congo, nous avons procédé à la compilation des revenus du secteur par minéral en vue de permettre une analyse de la matérialité basée sur la cartographie des revenus du secteur.

En vue de fixer le seuil de matérialité, nous nous sommes basés sur les statistiques des exportations fournies par le CEEC pour l'année 2013 dont les détails sont présentés dans le tableau 4.3.1. La synthèse des exportations des recettes d'exportations et des paiements effectués en l'occasion des exportations se présente de la manière suivante :

Minerais	Recettes totales d'exportation	Impôts, taxes et redevances payés
	USD	USD
Diamant	220 817 175	8 115 031
Or	10 131 473	155 522
Cassitérite et accompagnement	66 959 236	1 209 137
Coltan	18 700 001	396 282
Wolfamite	124 832	2 597
Total	316 732 717	9 878 569
Seuil	1%	0,5%
	3 167 327	49 393

Source : CEEC

L'analyse de ce tableau montre que les recettes totales des exportations et les impôts, droits et taxes liés aux exportations du secteur minier artisanal en 2013 se sont élevés respectivement à USD 316.732.717 et USD 9.878.569. La matérialité de USD 49.393 arrondis à USD 50.000 représenterait 0,5% des impôts et taxes et nous paraît raisonnable dans le contexte congolais pour les comptoirs et les entités de traitement.

Nous recommandons de fixer une marge d'erreur acceptable pour les écarts de conciliation (après ajustement), entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations, à 1% du total des recettes extractives telles que déclarées par les régies financières et les directions provinciales des recettes.

Pour les besoins des travaux de conciliation des flux de paiement, nous préconisons de retenir le seuil de USD 10.000 à partir duquel un écart nécessite la collecte des justificatifs nécessaires auprès des parties déclarantes pour pouvoir procéder à son analyse et à son ajustement.

Faute de données chiffrées sur tous les paiements effectués par les opérateurs du secteur minier artisanal aux régies financières et autres services de l'Etat chargés de la perception des taxes et autres redevances, nous n'avons considéré que les paiements liés aux exportations. Par ailleurs, pour la détermination des flux de paiement significatifs, la matérialité pour les comptoirs et les entités de traitement devra être analysée sur la base des catégories de flux suivantes :

❖ ***Paielements spécifiques au secteur minier artisanal***

Tous les paiements spécifiques au secteur minier artisanal devront être retenus dans le périmètre de conciliation sans application de seuil de matérialité. Le recensement devra être effectué sur la base de l'analyse de la réglementation régissant le secteur minier (code minier et règlement minier).

❖ ***Impôts et taxes du droit commun***

Compte tenu de l'absence d'une information désagrégée produite par les différentes régies et administrations perceptrices de ces taxes, nous proposons de retenir tous impôts et taxes (de droit commun) recensés à l'exception de ceux non applicable au secteur minier artisanal ou dont la réconciliation s'avère impossible.

❖ ***Paielements Sociaux***

Conformément à l'Exigence 9 des Règles ITIE, les paiements et transferts sociaux significatifs doivent être retenus dans le Référentiel ITIE. Les Contributions volontaires au titre des projets sociaux couvrent l'ensemble des contributions volontaires faites par les opérateurs du secteur minier artisanal dans le cadre du développement local. Sont notamment concernées par cette rubrique : les infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et celles d'appui aux actions agricoles. L'option retenue consiste à inclure tous les paiements sociaux effectués par les sociétés extractives compte tenu de leur importance.

Section VI. Détermination des méthodes de collecte et de certification des données

Cette section présente les différentes approches visant à assurer que les minerais du secteur artisanal minier ne financent pas les groupes armés ainsi que les dispositions à prendre pour une bonne traçabilité et certification des données.

VI.1. Initiatives pour la formalisation du secteur artisanal minier en RDC

Ces dernières années, les initiatives se sont multipliées dans le but de formaliser le secteur minier artisanal, notamment à l'Est de la RDC. Ces initiatives concernent généralement trois approches distinctes mais complémentaires :

- La « certification » de la conformité des expéditions de minerais « libres de conflit » ;
- La « traçabilité » des minerais depuis leur mine d'origine ;
- Le processus de « diligence raisonnable » initié par l'OCDE par lequel toute entreprise impliquée dans la filière commerciale s'assure de ne pas utiliser de minerais des conflits.

Une quatrième approche, moins connue mais fondamentale puisque préalable aux trois autres, vient s'ajouter : la cartographie des sites miniers.

La certification : vise à s'assurer que l'extraction des minerais en RDC respecte certaines normes sociales, environnementales et juridiques obligatoires garantissant le caractère « libre de conflit » de l'exploitation.

La CIRGL, soutenue techniquement par l'Institut Fédéral Allemand pour les Géosciences et les Ressources Naturelles (BGR), dirige actuellement la mise en œuvre d'un mécanisme de certification des minerais produits dans l'Est de la RDC et dans la Région des Grands Lacs. Le BGR, à travers son projet de « Chaines Commerciales Certifiées » (*Certified Trading Chain*), a mis au point un système de certification plus large des sites de production, incluant aussi des critères de transparence et d'éthique environnementale et sociale, qui permettra ensuite le traçage du minerai via un dispositif d'emballage et d'étiquetage des cargaisons sortant des mines.

La traçabilité : jusqu'à la source permet aux acheteurs d'éviter de s'approvisionner dans des mines contrôlées ouvertement par des groupes armés ou des militaires.

L'objectif est ici de lutter contre les actes d'extorsion de minerais commis le long des voies de transport et le recours, par des éléments armés, à des intermédiaires civils chargés de mener des activités commerciales illégales pour leur compte. L'objectif ultime de la traçabilité est de lutter contre le commerce illicite des minerais.

La diligence raisonnable : est le processus à travers le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque par lequel toute entreprise impliquée dans les chaînes d'approvisionnement s'assure de ne pas recourir à des minerais ayant financé les groupes armés. Il s'agit, en résumé, d'une méthodologie dont la mise en place permet de renforcer progressivement les systèmes de gestion des entreprises, notamment en établissant un système de suivi des minerais depuis leur mine d'origine.

Cette méthodologie consiste à :

- (1) identifier et évaluer les risques que la chaîne d'approvisionnement apporte un financement aux groupes armés ;
- (2) concevoir et mettre en œuvre des stratégies pour faire face aux risques identifiés ;
- (3) recourir à des audits indépendants quant à la mise en œuvre de la diligence raisonnable ;
- (4) divulguer publiquement les mesures prises par les entreprises.

Cette approche est plus rapide et moins coûteuse à instaurer que des régimes de certification plus complexes.

La Cartographie (Mapping) intervient comme un préalable aux trois autres approches car il est impossible de rendre compte de l'origine des minerais et de suivre leur parcours commercial si l'on ne dispose pas au départ d'une connaissance exhaustive des sites de production à partir desquels ils sont extraits. Ici aussi, plusieurs initiatives coexistent.

L'administration du Cadastre minier est en toute logique l'organisation qui devrait assurer la collecte des informations cartographiques et la mise à jour de la cartographie minière. Ce qu'elle peine à faire pour le secteur artisanal. Le Code Minier de 2002 prévoyait la mise à disposition du public et des investisseurs intéressés de la carte des permis miniers et autorisations de carrières. Depuis octobre 2011, le site du Cadastre Minier contient une cartographie des titres octroyés et en cours de traitement pour l'ensemble de la RDC. Elle est mise à jour mensuellement.

Pour la collecte des données des creuseurs, le renforcement des capacités des coopératives et leur restructuration est d'une grande importance afin de faciliter le captage de tous les exploitants artisanaux et de les insérer dans le circuit formel d'exploitation artisanale.

En outre l'utilisation des logbooks devra s'étendre dans tous les sites d'exploitation artisanal afin d'assurer la traçabilité et l'enregistrement des données au niveau de la mine, de l'unité de traitement et de l'exportateur. Ainsi, il est créé une base des données détaillées sur la production de l'exploitation artisanale à petite échelle. Les données contextuelles (la localisation de la mine, la propriété des sites, les effectifs des travailleurs, les quantités des minerais produits, les itinéraires et le mode de paiements) sont collectées dans toutes les mines. Ces données sont collectées par le Gouvernement et forment la base essentielle pour le calcul des recettes générées à l'Etat par l'exploitation artisanale.

VI.2. Méthodes de collecte et de certification des données du secteur artisanal minier

Afin de garantir que les données soumises sont crédibles, nous proposons que l'ITIE mette en place des formulaires de déclaration devant être complétés par les entités déclarantes. Chaque formulaire de déclaration doit porter la signature d'un haut responsable de l'entreprise extractive ou de l'administration publique pour attestation. Cette attestation doit porter sur l'affirmation de l'exhaustivité des données reportées et leurs conformités avec les données comptables de l'entité déclarante. Un modèle de formulaire de déclaration est présenté en annexe 4 du présent rapport.

Chaque déclaration devra être certifiée par un auditeur indépendant qui peut être le Commissaire aux Comptes de l'entité déclarante ou un autre auditeur désigné pour l'occasion. Pour plus de fiabilité, l'auditeur et/ou le cabinet chargé de la certification doit être membre de l'Ordre des Experts Comptables Agréés et doit s'engager à réaliser cette vérification conformément aux normes internationales d'audit de l'IFAC.

Nous recommandons à ce que les formulaires de déclaration et les chiffres soient soumis :

- par entité (comptoir, entité de traitement,) ;
- par taxe et par nature de flux de paiement tels que détaillés dans le formulaire de déclaration.

Pour chaque flux de paiement reporté, les opérateurs du secteur minier artisanal concernés devront produire un détail par quittance/paiement, par date et par bénéficiaire. Ils devront également produire :

- des informations sur la structure de leurs capitaux propres (si applicable) ;
- des informations sur la production annuelle de leur activité par type de produit extrait ; et des informations sur le volume et la valeur des exportations.

Conclusions et Recommandations

La fiabilité des données dans le secteur minier artisanale de la RDC pose problème étant donné que les diverses préoccupations soulevées dans ce rapport concernent son organisation et celle de divers acteurs qui le constituent. Nous pensons néanmoins que l'intégration progressive de ce secteur dans le processus ITIE constitue une nécessité et même un gage pour davantage renforcer son organisation. Cette intégration pourrait se faire avec des échéances spécifiques en commençant par les minerais pour lesquels les données pourraient être obtenues facilement. L'évolution se ferait en considérant le processus de maturation de la piste d'audit et de la mise en conformité des données.

A ce stade, nous recommandons l'intégration dans le processus ITIE des 3T, à l'or, le diamant et le cuivre dans les rapports de l'ITIE. Cette intégration pourrait se faire à partir de 2015, le temps de mettre en place un système permettant une collecte facile des données statistiques et la réalisation des préalables nécessaires à cette intégration mentionnés dans notre rapport. Les autres produits pourraient être intégrés dès 2017 en fonction de l'évolution sur la qualité de leurs données.

La meilleure façon de collecter les données de l'artisanat minier serait de considérer chaque étape de la chaîne de valeur de minerais ainsi que les acteurs impliqués, afin de déterminer les paiements effectués à chaque étape par chaque acteur. En ce qui concerne le niveau de désagrégation à appliquer aux données, nous préconisons que les données ITIE soient présentées par entité individuelle (Comptoir et/ou entité de traitement), par régie financière et par flux de paiement.

Nous recommandons que tout comptoir et toute entité de traitement quelle que soit sa taille soit retenue dans le périmètre de conciliation de l'ITIE. En outre, tous les impôts de droit commun en vigueur dans le pays devront faire l'objet de déclaration ITIE.

Concernant les services de l'Etat, nous recommandons que tous les paiements perçus par la DGI, la DGRAD, l'OCC, la DGDA, le CEEC et les directions provinciales des recettes soient retenus dans le périmètre de l'ITIE.

En ce qui concerne les coopératives et les creuseurs, nous recommandons que le SAESSCAM fasse une déclaration unilatérale de tous les paiements qu'il encaisse de leur part.

En vue d'assurer à terme un processus réussi pour l'ensemble du secteur, l'accent doit être maintenu sur les actions nécessaires à l'amélioration de la gouvernance de ce secteur. Les actions ci-après sont considérées importantes à court et à moyen termes :

- 1. Soutenir la mise en place de Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) :** L'objectif serait d'obtenir une cartographie réellement exhaustive des concessions qui permette d'identifier celles qui seront dédiées à l'exploitation artisanale ou à l'exploitation industrielle.
- 2. Accélérer et étendre le processus de qualification et de validation des sites d'exploitation artisanale**

Cette recommandation vise le renforcement de la traçabilité de flux matières du secteur minier artisanale de la RDC.

- 3. Renforcer la capacité des acteurs du secteur**

Cette recommandation a pour objectifs:

- La formation et le renforcement des capacités des coopératives ;
- Rendre opérationnel les différents centres de négoce disponibles pour renforcer le cadrage ;
- Mettre en place une base des données des acheteurs et des négociants des produits miniers marchands.

4. ***Renforcer le soutien à la société civile congolaise travaillant sur la bonne gestion des ressources naturelles*** : la Société Civile Congolaise doit davantage jouer son rôle de monitoring de l'exploitation minière artisanale et d'alerte de l'opinion publique. Elle a notamment besoin d'être formée sur des aspects aussi divers que le fonctionnement du secteur minier artisanal, les textes législatifs encadrant l'exploitation minière artisanale en RDC et fixant les droits et devoirs des parties prenantes, les initiatives de formalisation du secteur, les méthodes de collecte d'informations et de monitoring sur le terrain, etc.

5. ***Autres actions***

Des mesures incitatives pour encourager les parties prenantes à soutenir l'intégration et contribuer à sa mise en œuvre efficace sont primordiales pour la réussite et/ou l'échec de toute tentative visant à intégrer le secteur minier artisanal dans les rapports de l'ITIE.

Les coopératives et entreprises sont encouragées à participer à la mise en œuvre du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour les 3T et l'or, du Mécanisme de Certification Régional et du processus ITIE dans l'exploitation minière artisanale, car cela pourrait leur permettre d'avoir accès à l'investissement et aux marchés internationaux où les matières premières proviennent de zones hors conflits, ainsi que de réduire les taxes illégales qu'elles payent.

In fine, les communautés, dont certaines comprennent les creuseurs eux-mêmes, gagneraient énormément à savoir combien les opérateurs versent au Gouvernement de la RDC.

References bibliographiques

- « Décret N°038/2003 du 26 mars 2003, portant Règlement Minier ».
- « Loi N°007/2002 du 11 juillet 2002, portant Code Minier », République Démocratique du Congo, Journal Officiel - Numéro spécial du 15 juillet 2002.
- Note Technique : « L'intégration d'Exploitation Artisanale à Petite Echelle dans le processus ITIE », World Bank Group et PACT Inc.
- « Manuel des procédures de traçabilité des produits miniers : de l'extraction à l'exportation », 2^{ème} édition ; Ministère des Mines et Ministère des Finances – République Démocratique du Congo, Avril 2014.
- « Le secteur minier artisanal à l'Est de la RDC : état des lieux et perspectives », Commission Justice et Paix Belgique Francophone, Mai 2012.
- « Etude de l'état initial n°4 : Commerce et exportation de l'or à Kampala, Ouganda », Gregory MTHEMBU-SALTER et PHUZUMOYA Consulting ; 9^{ème} Forum sur le chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, 4-6 mai 2015, Paris, France ; OCDE.
- « La réalité fiscale dans la ville de BUTEMBO : enquête et analyse », programme de la bonne gouvernance locale ; Université Catholique du GRABEN, Butembo, Nord-Kivu. Centre d'Etudes Juridique Appliquées (CEJA), Février 2008.
- « Les éléments fournis par l'Antenne Provinciale du Nord-Kivu à la délégation du cabinet PricewaterhouseCoopers pour une étude de cadrage de l'exploitation minière artisanale », Service d'Assistance et d'Encadrement du SMALL SCALE MINING, Antenne Provinciale du Nord-Kivu ; Ministère des Mines – République Démocratique du Congo, Avril 2015.
- « Rapport de l'Administrateur Indépendant de l'ITIE sur les revenus 2008-2009 », ITIE, République Démocratique du Congo, février 2012.
- « Norme ITIE 2013 : Brève présentation », Document du Conseil d'Administration 21-2-B, 21^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE, Secrétariat International de l'ITIE, Septembre – Octobre 2012.
- « Rapport du groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo », Emilie SENALTA, Coordinatrice du groupe d'experts, janvier 2014.
- « Synthèse du 3^{ème} rapport ITIE – RDC exercices : 2010 », ITIE, RDC, décembre 2012.
- Arrêté Interministériel N°0349 CAB/MIN/MINES/01/2014 et N°/CAB/MIN/FINANCES/2014/149 du 14/08/2014, portant fixation des taux des droits, taxes être devances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines.
- « Répertoire des coopératives minières : Territoire de Banalia », Ministère des Mines et SAESSCAM Bureau de Banalia, janvier 2015.
- Arrêté provincial N°01/TAN/130/CAB/PROGU/PO/2012, portant révision de la répartition des frais en rémunération des services rendus en vue de canaliser les substances minérales de production artisanale et de la petite mines dans le circuit officiel de commercialisation et de lutter contre la fraude et la contrebande minière dans la Province Orientale.

- Arrêté Interministériel N°318/CAB/MIN/FINANCES/2011 et N°47/CAB.MIN/MINES/2011 du 30/12/2011, portant modalités et mécanismes de recouvrement de petite l'impôt forfaitaire en matière d'exploitation minière à petite échelle et fixant le domaine de collaboration entre la direction générale des impôts et le service d'assistance et d'encadrement du SMALL SCALE MINING.
- Arrêté Interministériel N°319/CAB/MIN/FINANCES/2011 et N°48/CAB.MIN/MINES/2011 du 30/12/2011, relatif à la rétrocession en faveur du service d'assistance et d'encadrement du Scale Mining « SAESSCAM » sur les recettes de l'impôt forfaitaire à charge des exploitants miniers à petite échelle.
- Arrêté Interministériel N°0349/CAB/MIN/MINES/01/2014 et N°/CABMIN/FINANCES/2014 /149 du 18/08/2014 ? portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines.
- Arrêté Interministériel N°249/CAB.MIN/MINES/01/2010 et N°42/CAB/MIN/FINANCES/2010 du 05/05/2010, portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines.
- Arrêté Interministériel N°0458/CAB.MIN/MINES/01/2011 et N° 304/CAB.MIN/FINANCES/2011 du 14/11/2011, modifiant et complétant l'Arrêté Interministériel N°249/CAB.MIN/MINES/01/2010 et N°42/CAB/MIN/FINANCES/2010 du 05/05/2010, portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines.
- Arrêté Ministériel N°0588/CAB.MIN/MINES/01/2013 du 04/10/2013, portant fiche d'inspection minière de la CIRGL en République Démocratique du Congo.
- Arrêté Ministériel N°0188/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 23/03/2013, portant qualification et validation des sites miniers du Territoire de Masisi dans la province du Nord-Kivu.
- Arrêté Ministériel N°0189/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 23/03/2013, portant qualification et validation des sites miniers des territoires de Kababe, Mwendga et Walungu dans la province du Sud-Kivu.
- Décret N°047-C/2003 du 28/03/2003, portant création et statuts d'un service public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement du SMALL SCALE MINING ou production minière à petite échelle.
- Arrêté Provincial N°015/003/GP/SK du 05/01/2015, portant fixation de l'assiette des impôts, droits, taxes, et redevances à percevoir par l'entité province du Sud-Kivu et leurs taux applicables au cours de l'exercice budgétaire 2015.
- Arrêté Interministériel N°0149/CAB.MIN/MINES/01/2014 et N° 116/CAB.MIN/FINANCES/2014 du 05/07/2014, portant manuel de procédures de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation.
- Manuel des procédures de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation.
- « Cartographie des sites miniers du Sud-Kivu par rapport aux centres des négoce », Adolph MUYOLOLO, Chef du Bureau 2, Chargé de l'Inspection des Mines, Division Provinciale des Mines, Province du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo, février 2012.
- Arrêté Interministériel N°0719/CAB.MIN/MINES/01/2010 et N°140/CAB.MIN/INT.SEC/2010 du 20/10/2010, portant création, organisation et fonctionnement de la commission nationale de lutte contre la fraude minière.

- Arrêté Interministériel N°459/CAB.MIN/MINES/01/2011 et N°295/CAB.MIN/FINANCES/2011 du 14/11/2011, fixant les taux, l'assiette et les modalités de perception des droits taxes et redevances relevant du régime douanier, fiscal et parafiscal applicable à l'exploitation artisanale des substances minérales ainsi que les performances minimales des comptoirs agréés.
- Décret N°011/28 du 07/06/2011, fixant les statuts d'un établissement public dénommé Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances Minérales, précieuses et semi-précieuses, « CEEC » en sigle.
- Arrêté Ministériel N°0057/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 29/02/2012, portant mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs « CIRGL » en République Démocratique du Congo.
- Arrêté Ministériel N°0125/CAB.MIN/MINES /01/2014 du 17/03/2014, portant agrément au titre d'entité de la cassitérite catégorie 1, au profit de l'établissement « RICA ».
- Arrêté Ministériel N°0309/CAB.MIN/MINES/01/2013 du 20/06/2013, portant agrément au titre d'entité de traitement de la cassitérite, catégorie A, dans la Province du Sud-Kivu, au profit de la société « SOGECOM Sprl ».
- Arrêté Ministériel N°0552 CAB.MIN/MINES/01/2014 du 19/09/2014 ?portant agrément au titre d'entité de traitement catégorie A, au profit de la société « METACHEM SARL».
- « Etude de cadrage pour les exercices 2011 & 2012 », ITIE Guinée, décembre 2013.
- <http://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v2/>.
- <http://www.un.org/french/sc/committees/1533/experts.shtml>.

Annexes

Annexe 1 : Liste des négociants situés à l'Est de la RDC

Annexe 2 : Liste des comptoirs et entités de traitement

Annexe 3 : Liste des coopératives

Annexe 4 : Modèle de formulaire de déclaration

Annexe 1 :
Liste de Négociants situés à l'Est de la RDC

*** KATANGA 2013**

N°	Nom et Post-Nom	N° Note de perception
1	BANZA KABILA NATHALIE	24872
2	NYEMBO NGOY BIENVENU	24871
3	LUTUMBA KADIMA ROGER	24868
4	YAV KALEND	25857
5	MITONGA KYOZI Gelardin	24874
6	KAZADI TSHIAMB Thierry	24880
7	LUMBU KYUNGU John	27654
8	ANGA NKULU Dorothe	27669
9	KABUNDI KAMI Alain	27683
10	MUTABA TSHIKALA Albert	43414
11	MWEMA NKULU OSCAR	33832
12	NDOMBE ALI ANTONIO	33828
13	HAMURI BUSHIRI BIN RAMAZANI	33396
14	MWANSA KATAYI ODILON	50773
15	JEROME NYEMBO MULONGO	33835
16	LWIMIKO KISANGA	43435
17	MUJINGA THINYAMA AIMEE	33503
18	KILUNGA AWAZI EDDY	3772
19	NDUSHA MPIGIRWA	24856
20	MWAMBA TSHIPAKA AUGUSTIN	24854
21	YAV KALEND URE	24873
22	JEAN TSHIZUMBU KATAYI	24879
23	OMBENI MULUME JEAN	24891
24	MALoba WA ILUNGA WILLY	50767
25	DIALA MUSENGA BLONDINE	50756
26	NGWEJ TSHULU	27686
27	KASONGO BWANGA DENIS	33801
28	DANIEL NKULU NSENSELE	30774
29	CHIKOMBA KASONGO	50766
30	MUAMBA NZAMBI	33836
31	KATANGA MULUNGA PAPY	33826
32	NZUNZU DIAMPEMBE	33837
33	TSHIBANG AMWAY	33830
34	TSHILOLU MUADI JOSUE	24876
35	MOMA MWAMBA LADDY	24979
36	KYUNGU MWAMBA	24877
37	KAYUMBA ILUNGA ODORIC	50772

N°	Nom et Post-Nom	Date Taxation	Note de perception
1	TSHIZUMBU KATAYI JEAN	21/02/2014	50795
2	KABUNDI KAMI ALAIN	23/06/2014	74585
3	MAHENGHA MUHONGO EDOUARD	09/10/2014	110617
4	SIFA MAKOLO SISSY	24/01/2014	50789
5	MITONGA KYOZI GELARDIN	03/02/2014	50792
6	MULAMBA NTUMBA MARCELLO	28/03/2014	50799
7	KAZADI TSHIYANG	15/04/2014	74553
8	KANYEBA LUBO	09/06/2014	74583
9	MOMBO ILUNGA SAGE	03/07/2014	85709
10	LWIMIKO KISANGA	09/07/2014	85710
11	NYEMBO MULOMBO JEROME	18/09/2014	11061
12	PAMPA WA KAZADI	28/04/2014	74569
13	MWAMBA KALUME		
14	MONGO Mbaz DAMAS	08/09/2014	110613
15	ILUNGA KALENGA JP	21/05/2014	74575
16	TSHIMANGA BEYA PAGGY GOMER	01/10/2014	110615

*** NORD-KIVU 2014**

N°	Noms et Post-nom	Nature
1	KABIRIGI RUKEBESHA A	COLTAN
2	MUHINDO MUSUBAO G	COLTAN
3	DANIEL AKETO CAMARA	OR/B
4	BISHUGI MULUME OD	CASSITERITE
5	NJANJA BATEMA Victor	COLTAN
6	BONANE BARENGA B	COLTAN
7	NIYONCHUTI HABYARI	COLTAN
8	SIBORUREMA NARU	COLTAN
9	GANYWA MULUME M	CASSITERITE
10	KINAMBWA MUKAMBA	CASSITERITE
11	SALEHE CHAMUPIPI Jean	COLTAN
12	BIZIMANA BAGIRUBIGIRA	COLTAN
13	NYIRABAHUNDE M	COLTAN
14	MUSILIMU SINUMVAYINO	COLTAN
15	HATEGEKA RUREYU F	COLTAN
16	NZABONIMPA BASHOLIMANZI	COLTAN
17	KANYESHURI NGABO	COLTAN
18	NIRERE MANGALA	COLTAN
19	FARANGA MOKONZI Amduni	CASSITERITE
20	PRINCE BIGIRABABO	COLTAN
21	BEYI SHIRIMUTETO	COLTAN
22	SAFARI SERU SAFARI	COLTAN
23	SHAMAVU CIMANA Jean	COLTAN
24	BIZIMANA GAKWAYA Ch.	COLTAN
25	TWAHA HARUNA	COLTAN
26	SENGIYUMVA JOMBORI Jean	COLTAN
27	HABYARIMANA SANGANO J.	COLTAN
28	HAGUMA VUNABANDI André	COLTAN
29	HAGUMIMANA NTIRIMPETA	COLTAN
30	BAKWIRA SEKARUHIJE Sera	COLTAN
31	BATASEMA BUNYEGE Shelly	CASSITERITE
32	MAMBO RUKIRANDE Claude	COLTAN
33	MAPENDO NKOLO Jean Baptiste	COLTAN
34	NTIRENGANYA NTEREYE Remy	COLTAN
35	MUTAZIMIZA NDIZEYE Théodore	COLTAN
36	HARERIMANA BASHAKABENSHI	COLTAN
37	ZUZU KAYOBOTSI SALATIEL	COLTAN
38	KINGAMBA NDABABONYE Innocent	COLTAN
39	MAPENDO DIONIZE Patrick	COLTAN
40	FAZILI BIFULANINDI B.	COLTAN
41	MIKA KADOGO LAURENT	COLTAN
42	NSENGIYUNVA BERNARD B.	COLTAN
43	BIZIMANA MIGABO J.	COLTAN
44	BITAKE KANGABO Honoré	COLTAN
45	MUSA BAHIZI BAHATI	COLTAN
46	MUTOKA NTAHOBARE David	COLTAN
47	BAGIRE HUMA Thomas	COLTAN

N°	Noms et Post-nom	Nature
48	NSABIMANA BAPHAKURERA	COLTAN
49	BODJE RUKINGA HAKIZA	COLTAN
50	MANIZABAYO SEMAFUKU	COLTAN
51	MAPENDO MAJAMBERE	COLTAN
52	IZERIMANA TCHAKA LAJOIE	COLTAN
53	BAHATI MANZI ATHANASE	COLTAN
54	GASANA RUGANDA	COLTAN
55	FAIDA CHAMABONDO Abel	COLTAN
56	BAMPIRIYE NDENGEJEHO	COLTAN
57	MUKAMBA KYATOKWEKWA	COLTAN
58	KABUNDI SIBOMANA	COLTAN
59	LUDUNGE MIHARIZO	COLTAN
60	MATAYO RUKIRANDE	COLTAN
61	BIJE NSABIMANA	COLTAN
62	TURATSINZE HITIMANA	COLTAN
63	MASUDI BIN MASUDI	CASSITERITE
64	NGARUKIYE SEKANYANGE	COLTAN
65	NSABIYAREMYE DEMA	COLTAN
66	NZITABAKUZE SERONDO Elias	COLTAN
67	BIGIRABAGABO KIMONYO MUSEKURA	COLTAN
68	MUGIRANEZA PESINA ALEXI	COLTAN
69	CHANCE KATANGE SAMUEL	COLTAN
70	BAHATI FAUSTIN	COLTAN
71	MUNEZA MASHUKANE Augustin	COLTAN
72	BIMENYI BANGIRA Innocent	COLTAN
73	MUPENDA IYAMUREMYE HAFASHIMANA	COLTAN
74	Innocent BISENGIMANA JUSTIN	COLTAN
75	BIFUKO MUGABANYI	COLTAN
76	BARUME MIRIMBA ALFRED	COLTAN
77	WAMAHORO SEMATAMA	COLTAN
78	KABAMBA KAPAMBA Jean Jacques	COLTAN
79	MIRINDI NDASHA Nicolas	CASSITERITE
80	UWAMAHORO FIKIRI Milian	COLTAN
81	KAPERRE MUGANGUZI Jonas	COLTAN
82	GIHANA SEYANGA Justin	COLTAN
83	MUHIRE NDEZE Théoneste	COLTAN
84	MURUTUMUHE MAGAMBO Fabien	COLTAN
85	MAOMBI NGEYO TUOMBE	COLTAN
86	SERUSHAGO IYAMUREMYE BOSCO	COLTAN
87	MUNEZA KAGENGA WAMUNGU	COLTAN
88	MUDENGE HELLENE	COLTAN
89	HATEGEKIMANA BIBUTSUHOZE	COLTAN
90	MBUYI KAKESE Tony	COLTAN
91	BAHATI BUSOMOKE Théodore	COLTAN
92	CHIGOROGO CHIRHANACHO Théodore	CASSITERITE
93	NGANZAYUHI CHAMBAZI Issa	COLTAN
94	BARAZA BARIYANGA Déo	COLTAN
95	LWABOSHI NTIBONEZA Moïse	CASSITERITE
96	BIRINGIRO SHOBOLE Elie	COLTAN

N°	Noms et Post-nom	Nature
97	GIRUKUBONYE MIRENDE Emmanuel	COLTAN
98	GAFAZE NTATURIZO NZABAKURIKIZA	COLTAN
99	SAFARI WASE VALERIE	COLTAN
100	BAHATI USENI ABDALLAH	COLTAN
101	BAZIMENYERA KAJIBWAMI	COLTAN
102	WIMANA SOLANGE	COLTAN
103	RWAGASORE KAYITUKA Vincent	COLTAN
104	GAKURU URARE BUNYOGOTE	COLTAN
105	KINEYI BIGARA Daniel	COLTAN
106	FAIDA MASTAKI Jeannette	CASSITERITE
107	NYIRASAFARI NDAYUNDI	COLTAN
108	OBEDI MAKUBA PATRIC	COLTAN
109	BUHURU NSABI ADOLPHE	COLTAN
110	MWISENEZA RUGERA Christophe	COLTAN
111	FAIDA MASTAKI Jeannette	COLTAN
112	SHIRUMUTETO NDAGOSE Gems	COLTAN
113	BABESHI BARATA Emmanuel	COLTAN
114	HABARUGIRA KAKANDAGIRE Fidèle	COLTAN
115	SADIKI ZAIKE ESAIE SEBURO	COLTAN
116	GAPERU NGENDAHAYO	COLTAN
117	MUKABONAKE KARIBIKA Sylvain	COLTAN
118	MBABAZI BIZIMANA Justine	COLTAN
119	HAVUGIMANA BINENEZWA Clément	COLTAN
120	LIZIABOZE NDIRA David	COLTAN
121	FURAHA BAKONDERO ESPERANCE	COLTAN
122	AMISI SADIKI	CASSITERITE
123	NZATUMA MPAKANIYE David	COLTAN
124	BUDURI BIHAME Michel	COLTAN
125	NSABIMANA RUKAGANA Emmanuel	COLTAN
126	MFUTUMUKIZA HARERA Israël	COLTAN
127	NZABONIMPA ZIRIMWABAGABO Abraham	COLTAN
128	MUKAMBA MUSOBOKELWA Jean Claude	CASSITERITE
129	SEBAGENZI RURAHEMUKA NKIRIZA	COLTAN
130	TUTAISHI MUHIMA Justin	COLTAN
131	BIMENYIMANA NGANYIRANDE Michel	COLTAN
132	MATESO KITSA SADOCK	COLTAN
133	AHISHAKIYE MAPENDO ISAAC	COLTAN
134	HANYURWA NGABO Jérôme	COLTAN
135	NDAHIRIWE NAHO Faustin	COLTAN
136	NSABIMANA RUKERI BUGA Gilbert	COLTAN
137	MATESO BITONDA PACIFIQUE	COLTAN
138	NIYIBIZI MAKUKU Bernard	COLTAN
139	HABARUGIRA MAJONO MOGASSA	COLTAN
140	MUKABA OKELO SHALOM	COLTAN
141	NYIRANDAMUSA RUGERIZA FURAHA	COLTAN
142	RWEMARIKA MUSAFI Innocent	COLTAN
143	MAPENDO BUTARUKA CHOBORERO	COLTAN
144	SAIDI AMANI NDACHAYISENGA	COLTAN
145	MUKASHEMA NZABANITA RIZIKI	COLTAN

N°	Noms et Post-nom	Nature
146	TUKUZE MANENO	COLTAN
147	MWEMERA RUGIGANA Jean Berchymas	COLTAN
148	MUSA SEKINYA Janvier	COLTAN
149	MWANGAZA BAHINYU Elisabeth	COLTAN
150	MBONARUZA BUNYANJA	COLTAN
151	MANITEZO HOROMO Gentil	COLTAN
152	NZAYIKORERA HARERA Léonard	COLTAN
153	HAKUZIMANA NTAGAHERA Justin	COLTAN
154	NSENGIYUNVA NSHIZIRUNGU Obedi	COLTAN
155	BIGIRIMANA FORT MUHABURA	COLTAN
156	NDAYAMBAJE HARERIMANA BIMENYIMANA	COLTAN
157	BYIRINGIRO SEMBAGARE Janos	COLTAN
158	NKUNDAKOZERA NTIBAGANIRA Vincent	COLTAN
159	NTWARI KABAGEMA Paul	COLTAN
160	MUREGO NDABIRUZI Innocent	COLTAN
161	BYAMUNGU BAHATI Nelson	COLTAN
162	BAKINA NDIHANO Jean	COLTAN
163	TSIRIRE KATIRI Delphin	COLTAN
164	DUSHIMIMANA KIVUNGA Justin	COLTAN
165	SAIDI CELESTIN	COLTAN
166	BANZI MUJINYA Augustin	COLTAN
167	NAWEZA CIZUNGU Fely	COLTAN
168	MUKARUSAGARA HALINA Ivone	COLTAN
169	BIZIMANA MUSAFIRI Dieudonné	COLTAN
170	NZITONDA FAUSTIN BAGIRUGWIRA	CASSITERITE
171	NEGURA BIZIMANA Léon ISAC	COLTAN
172	KAYIRANGA BUGINGO Théophil	COLTAN
173	MAONEO KIBIRITI Ladys	COLTAN
174	KALERA GATINGWE Didace	COLTAN
175	RUTIVUMBURA ENOCK	COLTAN
176	GASHULI FISTON Célestin	COLTAN
177	UMUTESI FURAHA Dorcas	COLTAN
178	NDAYISHIMIYE JUSTIN HARERA	COLTAN

*** SUD-KIVU 2014**

N°	Noms & Post-Noms	Substance Minérale	Sphère d'activité	Adresse physique
1	BASIMA MUDERHA Damien	Or catégorie A	Ville de Bukavu	18-2 Avenue de la Pre.
2	KAREMBU BISIMWA Adalbert	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Nyofu/Ndendere
3	KASHIGABAYA MIRINDI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Avenue Route d'Uvira
4	NABINTU BASHENGEZI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	16è av. Cercle Hypique
5	RUHANAMIRINDI RUTERHANA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	P.E.L/AGEFRECO
6	KARHALIKE MUSAKA PIERRE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. P. E. Lumumba
7	BUHENDWA NTAMAKO Pascal	Cassitérite A	Ville de Bukavu	468 Buholo 1, kadutu
8	BASHIZI RWABIKA Eric	Or catégorie A	Ville de Bukavu	60è Av. des cimetières
9	BYAMUNGU MAGAMBO	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Muhungu Telecoms
10	BUHENDWA KABANJA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	-
11	CIHAMVUNYA BUHENDWA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	389 Buholo II/ Kadutu
12	BASHIGE BAKAJANGU	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Muhungu/Vamaro
13	BISIMWA LUFUNGULA FINDU	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. P. E. Lumumba
14	NTABALA CIGASHAMWA	Cassitérite	Ville de Bukavu	154è Av. Mukukwe
15	BACHIKEMIRE RUSAGIRA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Camp six/Kamituga
16	TSHASINGA KAHUNDA RUNDA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Muhungu/La voix du C
17	CHISHIBANJI KASALI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. P. E. L/face CONGOM
18	KASHOSI MUDOSA BIRINGANINE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Muhungu/La voix du C
19	FUNGA ROHO SIMISI BEZO	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Karazoho/Major Vangu
20	NSHOMBO MASIRIKA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	1448è av. Muhungu/La voix
21	NKUKONAGE MWIBIRIZA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. P. E. Lumumba
22	BAGULA MIDUZUBA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	130è avenue du plateau
23	CHISHIMBI BASANGWA Jean-Bosco	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Muhungu III/Vamaro
24	CIZUNGU MUFULA CHISWAHILI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	915è avenue Kazaroho
25	BASHIBAHIRHABABO KARANI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	13056è avenue Cimetières
26	BAKENGU MUHAYA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Muhungu/Vamaro
27	BUHENDWA NGERANYA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Kasai/com. Ibanda
28	CIHOGO NAMULUME	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Cellule Muhungu
29	BUHENDWA MUDAHONGA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Nyamiera/masala
30	MAHANGAIKO NYAMATOMWA	Cassitérite	Ville de Bukavu	118è avenue Hyprone
31	ZRHUMANA ZIGABE	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Av. Saïo Ibanda
32	KATINDI SONGA SONGA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	1059è avenue mjr Vangu
33	BAHINDWA MBAYO	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Essence/Major Vangu
34	BISIMWA BAZIKANGE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Avenue du Plateau
35	MUSHAMUKA BUHENGWA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	120è avenue Saïo Ibanda
36	BAGALWA BUGENDA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Cell. Uhungu/Nyalukemba
37	BASHAMBALA BISIMWA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Avenue Jean Miruho
38	MUSHAGALUSA BASHIMBI	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mulonge
39	SAFARI CHALAZIRE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. des Cimetières
40	CZBWERU RUMESHA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Avenue Hyprome
41	BAYOYA MUFUNGIZI	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Av. Jean Liruh
42	LWABOSHI NTIBONERA	Cassitérite	Hombo/Kalehe	kabalale
43	MIHIGO MWEZE	Cassitérite	Ville de Bukavu	574è Av. Mukukwe
44	KULIMUSHI NFUNE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Chirindy
45	BULANDA LAWI MUSHARAMINA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	kabusa/Mubi
46	MUSHAGALUSA LWAHAMIRE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Ndolo/kalemie
47	MULUMEODERHWA LWAHAMIRE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mbogwe
48	KIKUKAMA AMSINI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	38è Av. Muhungu/télécom
49	BARUME BASHENGEZI		Ville de Bukavu	
50	MUSHAGALUSA MUKERE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Mushumumu/Panzi
51	MAGISHO MUNGUABE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mushumumu/Panzi
52	BAGALWA KASHOSI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	41è Av. Cercle Hypique
53	MATABISHI MUKAE KABUMBA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mushumumu/Panzi
54	BANYWESIZE KADENDE	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Numbi

N°	Noms & Post-Noms	Substance Minérale	Sphère d'activité	Adresse physique
55	MUSHAGALUSA MASIRIKA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	P. E. L/Congo
56	MASUMBUKO MUBWEBWE	cassitérite	Ville de Bukavu	170è Av. Snel
57	NDWASI MIHIGO	cassitérite	Ville de Bukavu	Avenue MIMOZA
58	BACHIYINGIZE MUNANINA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Avenue Saïo
59	DAVID MASUMBUKO KADAFI	Or catégorie B	Misisi	Nyaruzimya, Q. Panzi
60	BISIMWA KANYNZO	Or catégorie A	Ville de Bukavu	94è Muhungu/Télécom
61	CHIRIMWAMI MIRINDI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	378è Muhungu/Snel
62	MUSHAMAHIRWA MIZINZI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	
63	BASHIMBE BACHIYUNJUZE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Nguba/Emetteur
64	BAZIBUHE MUHAYA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mogo Mogo
65	BANYIMISIZE KAKAZALA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Bikenge/Bukavu I
66	RUHINZO BIJORO RUBENI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	29è avenue du plateau
67	ZIHINDULA KAWILE VINCENT	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi/Mushununu
68	BYAMUNGU MUTEKASHA SIRI	Or catégorie B	Lugushwa/Mwenga	Mukemengo
69	MALENGERA BAHARANYI MORGAN	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Essence/Bagira
70	BISIMWA SIMISI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Mumoshu/kahanda
71	BISIMWA KASIMBA	Or catégorie B	Lugushwa/Mwenga	kabungo/Mudusa
72	CUBAKA ZIHALIRWA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	4coins/kalemie
73	NTABALA MWIHAGANE	Cassitérite	Ville de Bukavu	P.E.L/Agereco
74	OMBENI BANDIBANA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mulengeza/Panzi
75	MWEZE NYAMUGAKO LONGA	Or catégorie A	Misisi/Fizi	kamina/kimbeseke
76	BALIKE CHIZUNGU	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Salamabila
77	KAKOHOZO MUSHIZI	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Avenue katanga
78	BUHENDWA MUSHAGULUSA	Or catégorie B	Ville de Bukavu	Mwimbi
79	VOHISHA MPIGIRWA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	15773è avenue kalehe
80	BADESIRWE BAMULEZI OBEDI	Cassitérite	Ville de Bukavu	Avenue de la montagne
81	ZIHALIRWA MWENGEHEKE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mulengeza II
82	CHIMANUKA BAGULA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi
83	BULAMBO BUKANGULA MAYOMBO	Or catégorie B	Kamituga/Mwenga	kamituga/Transco
84	MULUMEODERHWA RWEMA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	kallunga/Mubi
85	KABEMBA MUSHOTO	Cassitérite	Ville de Bukavu	719è av. Mushununu
86	OBEDI BATERA BALIBUNO	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi/Mushununu
87	TUNDA WA TUNDA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mushununu II/Panzi
88	MUNYANEZA MUREZI	Wolframine	Ville de Bukavu	255è av. Alindi/Goma
89	CHAHIHABWA RUSANGWA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Dulimba/Fizi
90	BARHAKABULIRWA LURHUMIRHE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Av. Bizimana
91	CINABABIRE CIMEMBE ROSALIE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	21è av. Bugabo/kadutu
92	LUBONGO VICTOR KARHAKUBWA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi/ kaza roho
93	CIGOHO ZIHIDULA ILDEPHONSE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Route d'Uvira
94	MUKULU KIRHAKEA JOSEPH	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Misisi
95	KALAMUNA MONGANE	cassitérite	Ville de Bukavu	Muhungu/
96	BADERHE BAGUMA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Murhune
97	BWIMBA BAGULA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	148è av. Buholo II/
98	MUGANDA MUBENGA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	97è av. Bamate
99	NSHOMBO CHAMUNANI	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Muhungu/ISGEA
100	TSHIRIBAGULA NDAGANDA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	
101	MUKANISHA KABESHA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	
102	ZIHALIRWA MUBALAMA	Cassitérite	Ville de Bukavu	Panzi/Mushununu
103	BAHIZIRE BUHENDWA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	352è Bis/Buholo III
104	BAZIBUHE KARHAMBWA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mushununu/Panzi
105	BISIMWA NAKAHUKU MILOLO	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Katoyi-karisimbi/Goma
106	CIZUNGU NAMEGABE	Cassitérite	Numbi/Kalehe	Misisi Center
107	CHIRUZA MUGANGUZI	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Mushingu/Luduha
108	RUBONDO ZIRIMWABAGABO	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Enclos Simba/Nyofu
109	MUFUNGIZI NDAHAKANA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	016è avenue Pinga

N°	Noms & Post-Noms	Substance Minérale	Sphère d'activité	Adresse physique
110	BASENGEZI BAGAYA SENGHOR	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Pas à pas/Buholo III
111	CHIZUNGU MURHULA CHIZUNGU	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Muhungu la voix
112	BAHIMIRHWE BARHEZA	Cassitérite	Ville de Bukavu	Camp régie/essence
113	BYAMUNGU MIHIGO	Or catégorie B	Misisi/Fizi	613è av. Buholo I
114	BASHOMBANA MUSHOMERA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Av.Muhungu la voix
115	NTAKWINJA MATARA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Mulengeni/Panzi
116	RUTABA RUCHOBYA ALBERT	Coltan	Ville de Bukavu	119è av. PE Lumumba
117	MASHIMANGO SHANGEZIMU	Cassitérite	Nzibira/Walungu	920è av. Bizimana
118	NYAMULENI FUNDIKO	Cassitérite	Kalehe	Yhimbi/kabamba
119	PAMPHYLE ABEDI WAMENYA	Cassitérite	Ville de Bukavu	Bukavu
120	MAUWA MIKA ROSETTE	Cassitérite	Ville de Bukavu	Office 2/Goma Nord-K
121	BAHATI KAFEKA BRUNO	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Av/ Miruho Jean
122	MUNYENTAMATSI RUKIKA	Cassitérite	Numbi/Kalehe	
123	BATENDE NYANGI	Cassitérite	Ville de Bukavu	Avenue paysage
124	CHIMBULA BINTA OLIVIER	Cassitérite	Ville de Bukavu	Muhungu/Snel
125	CHIHABWA MUHASHIRWA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Essence Major Vangu
126	ZIHINDULA MUKENGERE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Miruho Jean
127	BADERHE CIZUNGU ALBERT	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Chihamba
128	BIRINDWA ZIHALIRHWA FAUSTIN	Cassitérite	Ville de Bukavu	Panzi/Mush
129	TSHIKOMA BIHEMBE	Cassitérite	Ville de Bukavu	124è av. Nguba
130	BIRINDWA CIZUNGU PASCAL	Cassitérite	kalonge/kalehe	Avenue Wesha
131	LWABOSHI KARUBAMBA KABIRA	Cassitérite	kalonge/kalehe	Chaminunu
132	BYAMUNGU BUGOYE JEAN	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Quartier latin/Bourg.
133	BAONGA RISASI WA LOSEMBE	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Av.Kajangu/Nguba II
134	ZAMBALI CHIBULULANDA	Cassitérite	Ville de Bukavu	Avenue du plateau
135	MIRINDI MIHIGO JEAN-PIERRE	Cassitérite	Ville de Bukavu	Nyawera
136	BISIMWA BIRHIMWA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Avenue Munemeshwa
137	NTABALA CELESTIN	Or catégorie A	Ville de Bukavu	548è av. Buholo I
138	MULONDO MWENYIBONDO	Cassitérite	Mwenga	Av. Chibera, Q. Nkafu
139	KULIMUSHI LUKELERHE ANTOINE	Cassitérite	Ville de Bukavu	
140	MAKELELE MUCHOKOLE	Cassitérite	Ville de Bukavu	536è av. Jean Miruho
141	DUNIA KAZAMWALI	Cassitérite	Lemera/Uvira	63è av. Kibombo
142	BWAMI KANGELE MWEMA	Cassitérite	Ville de Bukavu	Essence/ Mjr Vangu
143	MATANGA MASUMBUKO	Cassitérite	Ville de Bukavu	Cellule Muhungu
144	KUSHINGANINE BIHEMBE KAJANGU	Cassitérite	Ville de Bukavu	481è av. kasongo
145	MUTEMBEZI KASHENGA	Cassitérite	Ville de Bukavu	Cellule Muhungu
146	MUREFU MWEZE	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi/Mushununu
147	BISIMWA SUKARI BISIMWA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	234è av. Muhungu
148	BIRINGANINE ZIGABE	Cassitérite	Ville de Bukavu	Av. P E L/ Alfa Car
149	BASHAMUKA BAHIZIRE	Cassitérite	Ville de Bukavu	
150	MULEGALEGA BUBOBUBO	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Av. Himbi/karisimbi
151	MUGUMSARHACHIZA MUSHARHAMINA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Magayo
152	BUHANGANE CHIGALO	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Cellule muhungu
153	WENDA MUKANGWA	Cassitérite	Ville de Bukavu	147è av. Buholo IV
154	AKONDWA BARHABAGA	Or catégorie B	Nyange/fizi	Q. Ancien marché
155	KASHOMBO KASHURHA	Coltan	Ville de Bukavu	195è av. Maniema
156	BIRINGANINE BASHESHA DISMAS	cassitérite	Walungu	Nduba Cham Pemba
157	ROGER BAUMA GEORGES	cassitérite	Shabunda	01è av. Mokoto
158	IRAGI MUSEMA AKSANTI	cassitérite	Ville de Bukavu	Muhungu I
159	NYALASANE BALIBUNO GRACE	cassitérite	Numbi/Kalehe	110è av. Kaboye
160	ZIHINDULA NTUMWA FAUSTIN	cassitérite	Numbi/Kalehe	Av. Muhungu/telec
161	AMMANUEL CHIZA BAHATI	Tourmaline	Ville de Bukavu	Goma
162	BARHAKENGERA KACHUKA	Tourmaline	Ville de Bukavu	45è av. Lualua
163	KATAMBI BATAULE DAMIEN	Or catégorie A	Misisi/Fizi	1006è av. Buholo VI
164	BUHWINDJA RUHUNA JOSEPH	Or catégorie B	Ville de Bukavu	114è av. Cimetières

N°	Noms & Post-Noms	Substance Minérale	Sphère d'activité	Adresse physique
165	LUHEMBO FIKIRINI KIBONDO	Or catégorie A	Misisi/Fizi	Fizi
166	MUDERHWA KASHOSI EX-MUDE			Muhungu/Snel
167	WAZORO BASIBWANGO DESIRE	Cassitérite	Ville de Bukavu	174è av. Bizimana
168	BISIMWA MUKERE KAUMBA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Ndjingala Ndjingala
169	MULUMENKANA BOYEHERO	Or catégorie A	Ville de Bukavu	26è av. Fizi
170	BISIMWA ZACHEE	cassitérite	Lemera/Uvira	Panzi
171	DOGO MUGUNDA PASCAL	cassitérite	Lemera/Uvira	135è av. Buholo IV
172	BAFULWA CIDUNGA BAFULWA	cassitérite	Lemera/Uvira	Lemera kigunda
173	NDUME BALAGIZI	cassitérite	Nzibira/Walungu	Ndendere
174	RUKANGANA BIRUSHA	cassitérite	Numbi/Kalehe	Ndosho/karisimbi
175	MIHIGO MUHANANO	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Avenue kibombo
176	BISIMWA CHUBIRA	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Chihumba
177	MUSHAGALUSA MBONEKUBE	Tourmaline	Numbi/Kalehe	kyeshero/Goma
178	BANYESIZE BISIMWA	Or catégorie B	Kaziba/Walungu	kaziba Budhali
179	BALIBUNO NAMWESHIGWA	Or catégorie B	Walungu	kaziba/Kasheke
180	CIKALA NTASHAHAGA	Or catégorie B	Walungu	kaziba/Kasheke
181	MASUMBUKO BUHALE	Or catégorie B	Walungu	kaziba/Kasheke
182	BARHAFUMWA MURHANYA	Cassitérite	Lemera/Uvira	Mulondola/Ngando
183	KAHASHA KAYUMBA	Cuivre	Ville de Bukavu	03è av. Mimoza
184	BIRINGANIN KAGANDA GANDA	Or catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi
185	KULIMUSHI CHIHONDE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Avenue SINELAC
186	AKILIMALI KENYATA	Or catégorie A	Ville de Bukavu	88è av. Mimoza
187	KAHUNDU LUBUNGO	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Muhungu/Telecom
188	TOMBWE NKUBA	cassitérite	nyabibwe/kalehe	Mulengeza/Panzi
189	SAFARI CIMANA	cassitérite	nyabibwe/kalehe	Mont Goma
190	MULUME CHIKURU	Or catégorie B	Shabunda	55è av. Montagne
191	MUSHI CIBASHIMBA EPHREUM	Tourmaline	Numbi/Kalehe	49è av. du lac
192	MUKAMBA MBALE KAPUMBA	Cassitérite	Mwenga	60è av. Buholo VI
193	BISHIKWABO KASHURHA KASHURHA	Cassitérite	Ville de Bukavu	1313è av. Muhun. III
194	MULUMEODERHWWA KARUNGU	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Cellule muhungu
195	BARHABESHA SHANGALUME	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Av. Bikange; bkv I
196	BAHANE MUKANIRE NABRHALE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	120è av. Mulengeza
197	MUNIKE MUKANGA MUFUNGIZI	Or catégorie B	Minembwe/fizi	kalingi I/Bashimo
198	SUKUMA HERI	Or catégorie B	Minembwe/fizi	126è av. kayaja/Mul
199	MUNYAKA RUZIBA WAKENGA	Or catégorie B	Minembwe/fizi	Etacha I
200	MALAAMA KAJABIKA	Or catégorie B	Minembwe/fizi	Mission catholique
201	MUNYOMOKELWA KYALEMANINWA	Or catégorie B	Lugushwa/Mwenga	kilomoni I/M. Uvira
202	SOLIDE CHANIKIRE	Cassitérite	Ville de Bukavu	8è av. Industrielle
203	MUKAMBA MUKULUMANYA MBAKA	Cassitérite	Mwenga	Mwenga av. Busuwa
204	BULAMBO KATINDI GAMALIEL	Cassitérite	Ville de Bukavu	5è av. Meteo
205	BAHATI MUSHAYUMA OSCAR	Cassitérite	Ville de Bukavu	34è bis av. Inga
206	BIRINGINGWA DESIRE MUKABA	Cassitérite	Ville de Bukavu	Av. Maendeleo
207	OMARI ASUMANI JULES	Cassitérite	Ville de Bukavu	72è av. CAMP M.
208	AMANI CIBONDA	Or catégorie B	shabunda centre	Camp KASALI
209	AMANI CIBONDA	Cassitérite	shabunda centre	Camp KASALI
210	BALOLAGE MATABISHI	Cassitérite	Ville de Bukavu	Av. Buholo I
211	KAHASHA MUSHAGALUSA OLIVIER	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Muhungu/Meteo
212	NTAMUHANGA CHIHEBEYI	Tourmaline	Numbi/Kalehe	kinshasa 2/Ndosho
213	MULENGEZI KABUYA CHRISTIAN	Or catégorie A	ville de Bukavu	Avenue Murundu
214	MIHINGANO CHAKALA SIX-HEURE	Or catégorie A	ville de Bukavu	Bushegera
215	KINANKAMBA ASANI JOSKY	Cassitérite	ville de Bukavu	168è av. CAHI MOK
216		Tourmaline	Misisi/Fizi	Major Vangu
217	ZAKWANYI MATHA YAFALI	Tourmaline	Shabunda	22e av. Kamina
218	MURHABAZI MALIKOPO JONAS	Cassitérite	Shabunda	Lulingu
219	KABONDA MWEZE CLAUDE	Or Catégorie B	Numbi/Kalehe	Numbi

N°	Noms & Post-Noms	Substance Minérale	Sphère d'activité	Adresse physique
220	AMISI SADIKI FLORIBERT	Tourmaline	Ville de Bukavu	36e av BUHOLO 6
221	MUGISHO BIRHAHIRE	Cassitérite	Misisi / Fizi	Bulenda Lubanda
222	BYUMANINE MUTAYONGWA AUGUSTIN	Tourmaline	Numbi/Kalehe	S/4547e av.SAKE
223	KISANGA KIKUNI JEAN PIERRRE	Cassitérite	Ville de Bukavu	Av PE LUMUMBA
224	JOSEPH AMURI BWANA ALI	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Kabonde
225	NGABO ZIDERHA AUGUSTIN	Cassitérite	Ville de Bukavu	17e av.Cercle Hypiq
226	MULUMEOODERWA MAHESHE JEAN CLAUD	Cassitérite	Luntukulu/Walungu	Luntukulu Musheb
227	BALEKEMBAKA KALISHIRA LUC	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Numbi
228	FIKIRI MUHERHU PATRON	Or Catégorie B	Misisi / Fizi	Panzi/Mushununu
229	MUNGUHAMBICA NAMURWA ATHANASE	Or Catégorie A	Ville de Bukavu	
230	BASHI AMISI	Cassitérite	Kakwende/Mwenga	Kakwende
231	BALOLEBWAMI BIHINDA DELPHIN	Cassitérite	Nyabibwe/Kalehe	Nyamikubu
232	MUTISHAMBA YANGALA LEON	Cassitérite	Ville de Bukavu	N°63 Buholo I
233	BUBAKA NKUBIRHIZI MARTIN	Or catégorie B	Misisi / Fizi	N°20 Mulengeza II
234	BASINZA BALAGIZI JANVIER	Cassitérite	Lemera/Uvira	Bukavu/Kalengera-Brasserie
235	MUSHAKI MUBANO CLAUDE	Wolframites	Kamole/Idjiwi	Goma/Katindo
236	BALYAMWABO KANYANDU AUGUSTIN	Or Catégorie A	Ville de Bukavu	Buholo3/Pas à pas
237	KAJIBWANI NGUMA JULES	Cassitérite	Ville de Bukavu	Route d'Uvira
238	MUGISHO MUDERHWA MONIQUE	Cassitérite	Ville de Bukavu	1ER av.P.E Limumb
239	HERI MATEMBERA HENRY	Or Catégorie B	Missi / Fizi	14e av.Kasaï
240	WATUKALUSU	Or Catégorie A	Ville de Bukavu	98e av.P.E Lumumb
241	AGANZE ZIRHIBANA ALEXIS	Or Catégorie B	Misisi/Fizi	Amisi amisi
242	Badore Kamuzinzi Danis	Wolframites		N°216 Avenue
243	Bisimwa Bafunyembale Jean pierre	Or Catégorie B	Fizi(Misisi)	Mukungu meteo/Bukavu)
244	Maisha luaboshi yango	Cassitérite	Nzibiroi Fwalungu	Regoi/REGA
245	BYAMUNGU BIGABWA MICHEL	Or catégorie A	Bukavu	N°16 Avenue Funu I/Bukavu
246	Kayonge Marie claire yaya	Cassitérite	Lemera/Uvira	
247	Shindula Bijachi kadi alas	Or Catégorite A	Bukavu	
248	Lusombo Bangadiazi yugiale	Or Catégorie A	Bukavu	N°336 Route d'Uvira
249		Cassitérite		
250	Mihigo Kalemaza Anselomwe	Cassitérite	Lulungu(Shabiamb)	n°32 Avenue Paysage II
251	Zihindula mbulemangabo	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Goma/Nord-Kivu
252	Kalemu lukundji Venant	Cassitérite	Bukavu	Belia,04
253	Polepole Byamungu Pauli	Cassitérite	Cassitérite	avena muhungu/Ruzizi
254	Bansomire Karimura Pranoni	Cassitérite	Bukavu	n°50 Avenue Hypodron
255	Chiza Baugwere jean Pierre	Or catégorie B	Mahungu	Biruwe Biruwe
256	Zihalrwa Ngwarhemuluharo	Tourmaline	Numbi/Kalehe	Numbi
257	Burume Barugaganya paul	Or/Catégorie A	Bukavu	n°152 Av.P.E.L
258	Zihalimwa Byamungu mahango	Or/Catégorie B	Fizi(Misisi)	Chirhinja
259	BUHENDWA BAGUME	Or/catégorie B	Misisi/Fizi	
260	BALUME NYARWANGU JANVIER	Autres substances	Kalehe	Minova/Kishiryi
261	CHIKWAWIRE KASIKI CHRISTIAN	Or/catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi
262	MUSHAGALUSA CHIBUNGA AMANI	Or/catégorie B	Misisi/Fizi	Panzi/Mulengeza
263	BASIMINE BAGAMBANA DIEUDONE	Cassitérite	Bukavu	n° 764 mubengeza/Panzi
264	CIGAROGO BIRINGAMINE GERARD	Pierre de Couleur	Numbi	n°40 Karisimbi/Goma
265	MUBEMBE BUHENDWA REMI	Cassitérite	Walungu	Muhungu/télécoms
266	NTASHWEKA KALEGWA ATHANASE	Teunantite	Yungu	n°33 Nanianda/uvira
267	MULAMEODERHWA MONGANE MOISE	cassitérite	Walungu	Muhungu/télécoms
268	MUSHAGALUSA KAHIRIRI ANATOLE	cassitérite	Walungu	Bukavu
269	CHIBALONZA CHOBOYA JEAN-PIERRE	cassitérite	Ville de Bukavu	n°59 av. Hypodrome
270	KULENDWA RUGAMIKA	Or catégorie/A	Ville de Bukavu	Télécoms I/Muhungu
271	MUFUNGIZI BUHENDWA MOISE	Or catégorie A	Ville de Bukavu	Muhungu la voix
272	MASIKULIZANO CINAMA PASCAL	Cassitérite	Ville de Bukavu	Av. Tanganyika
273	WATUTA INNOCENT	Cassitérite	Ville de Bukavu	Buholo VI C. Kadutu
274	KASONGO YUMBA	Teunantite	Yungu	Dukoshi, 31
275	KAHALALO MUKABA	Cassitérite	Hombo/Kalehe	n° 48 av. Saïo

*** PROVINCE ORIENTALE**

N°	Noms et Post noms	Dénomination	Adresse	Substance
1	VASSILIOU WANGO	DIVAS	Av Gen mulamba/Makiso	Or et Diamant
2	KATEMBO NZIKE	PAQUEBOT	AV VICTIME DE LA REBELLION	Or
3	KAMBALE MUHALIRWA	Mson Vianney	Av du 4 janv/MAKISO	Or
4	MBUSA MALIWA	Mson GUSTAVE	Av 8è armée C/MAKISO	Or
5	MOCKE KAHINDO	MK NA BISO	AV VICTIME DE LA REBELLION	Or
6	KATALIKO KATYA	Mson KATALIKO	Av 8è armée C/MAKISO	Or
7	KASEREKA MULYANGASU	Mson Mulyangasu	Av Gen mulamba/Makiso	Or
8	KIKUMBA DIDIER	Mson DIDIER	Bld du 30 Juin/makiso	Or
9	KAKULE MUSUBAO		Av 8è armée C/MAKISO	Or
10	BONGIMA NTOKU		Av 8è armée C/MAKISO	Or
11	MBAHINGANA TSONGO		Av du 1 janv C/MAKISO	Or
12	MASUDI NASSOR	WABARAKATU	Av MUSIBASIBA C/MAKISO	Or et Diamant
13	KAMBALE SIRUWAYO	Mson GUSTAVE	Av 8è armée C/MAKISO	Or et Diamant
14	KAMBALE MUPIRA	Mson ENRA	Av 8è armée C/MAKISO	OR
15	GERENGBO ADRIEN	Mont CARMEL	Residence equateur	Diamant
16	OTAY KUMI YAYEKA	Mson BLANCHE	Av de l'eglise C/MAKISO	Diamant
17	BAMBO BONGO	AFR. DU SUD	Av de l'eglise C/MAKISO	Diamant
18	EKILI OSEKOLA	LA TROMPETE	Bloc SGA	Diamant
19	ILUNGA BADIBANGA	TOUT KASAI	Av de l'eglise C/MAKISO	Diamant
20	TAMBWE TYPE	GLODI	Av MAKISO	Diamant
21	MOSINDO SOLEIL	PATMOS	13 ième av Tshopo	Diamant

* * *

Annexe 2 :
Liste des comptoirs et entités de traitements situés à l'Est de la RDC

2.1. COMPTOIRS

*** MANIEMA**

N°	Dénomination Entité	Siège Social	Adresse	Responsables
1	AMR MUGOTTE et FR	Kindu	Av. Lumumba	Mutingo
2	Metachem SPRL	Kindu	Av. du marché	Pierro
3	Maniema Mining	Kindu	Kindu, Kalima et kailo	Kotesha
4	Congo Mineral	Kindu	Boulevard J.Kabila n°	Huang
5	Comicongo	Kindu	Boulevard Kabila n°	Leonardo
6	Etoile d'orient	Kindu	Av. Lwambo n°30	John

*** PROVINCE ORIENTALE 2014**

N°	Ville	Comptoir	Substance exploitée
1	Kisangani	METAL AURUM	Or
2	Kisangani	CENTRAURIS	Or
3	Kisangani	DIVAS	Or
4	Bunia	OKIMO	Or
5	Bunia	SOGEAMIN	Or
6	Kisangani	AFROGEM	Diamant
7	Kisangani	MALABAR	Diamant
8	Kisangani	SAGA	Diamant
9	Kisangani et Bunia	Pierre Précieuses du Congo "P.P.C"	Or
10	Kisangani	EMEKO RDC	Or
11	Isiro	SOLIDIAM	Diamant
12	Bunia	Métaux précieux	Or
13	Bunia	MUUNGANO MAENDELEO	Or
14	Bunia	Cut Congo Mining	Or
15	Bunia	Freinds Overseas	Or
16	Bunia	Global Mines Limeted	Or

2 .2. ENTITES DE TRAITEMENT

*** KATANGA**

N°	Denomination de l'Entité	Sources d'approvisionnement	Substances
1	KATANGA/METAL/KOLWEZI	Sites de Kolwezi	Cuivre/Cobalt
2	CONGO LOYAL/LUBUMBASHI	Sites de Kolwezi	Cuivre/Cobalt
3	DRAGON INTERNATIONAL MINING/ KOLWEZI	Sites de Kolwezi	Cuivre/Cobalt
4	METAL MINES/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
5	CONCORDE MINING/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
6	CJCMC/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
7	MJM/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
8	BAZANO/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
9	FEZA MINING/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
10	JMT/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
11	CAM RESSOURCES/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
12	HUACHIN /LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
13	BOLFAST II/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
14	RUBAMIN/LIKASI	Sites de Likasi	Cuivre/Cobalt
15	MMR/LUBUMBASHI	Territoires de Nyunzu, Malemba, Luena, Manono Mitwaba	Stannifère (Cassitérite, Coltan, Wolframite)
16	CHEMAF/LUBUMBASHI	Territoires, Luena, Manono Mitwaba, Luisha, Kipushi	Stannifère (Cassitérite, Coltan, Wolframite) /Cuivre et Cobalt
17	LOMAMINES/LUBUMBASHI	Kipushi, Luisha, Likasi	Stannifère (Cassitérite, Coltan, Wolframite)
18	CRONW MINING/LUBUMBASHI	Malemba, Manono, Mitwaba	Stannifère (Cassitérite, Coltan, Wolframite)
19	SKT/LUBUMBASHI	Lubudi, Luena	Stannifère (Cassitérite, Coltan)
20	ASM/MANONO	Manono, Luena	Stannifère (Cassitérite, Coltan, Wolframite)

*** SUD-KIVU**

N°	Dénomination de l'Entité	Siège Social	Adresse	Agrément	Résponsables
1	Les Etablissements BAKULIKIRA	BUKAVU	N° 22 Avenue Kibombo,	N° 0310/CAB.MIN/MINES	Bakulikira Nguma
2	" B.NGUM Sari"		Bukavu/10	/01/2013 du 20/06/2013	Janda
3	Congo Minerals and Metals "CMM	GOMA	Avenue P.E.L Nguba en	N° 0638/CAB.MIN/MINES	Mr Chen Junta
4	sarl"		Face du collège Aliajiri	/01/2012 du 19/10/2012	Mme Chen
5	Métal Chemical " METACHEM sael"	GOMA	N° 48 Avenue du plateau		Kanyoni Nshoma John
6	Willem Minerals Compagny	N° 96 B.P. 530	N° 61 Avenue	N° 0033/CAB.MIN/MINES	Kitambala Azuata
7	"WWC sarl"	Butembo	Lundula/Muhumba	/01/2013 du 26/01/2013	
8	La société Générale du Commerce	N° 204 Avenue P.E	N° 204 Avenue P.E lumumba,	N° 0389/CAB.MIN/MINES	Musafari Dibala
9	" SOGECOM sarl"	Lumumba, Ibanda,Bukavu	ibanda,Bukavu	/01/2013 du 20/06/2013	
10	Etablissements RICA " Sté RICA sarl"	N° 21 Avenue Industrielle,BUKAVU	N° 21 Avenue Industrielle	N° 0125/CAB/MIN/MINES	Mihigo Kanagwa Erika
11	Sté Antoine Muhindagiza Rutera	GOMA	N°5,Avenue Kasavubu,labotte	N° 0414/CAB.MIN/MINES 01/2012 du 18/06/2013	Antoine Muhindagiga
12	" AMR/MUGOTE et FRERES"		AV .P.E.L Place mulamba		BiziMungu Rutaa

*** NORD-KIVU**

N°	Dénomination de l'Entité	Sigle	NIF de l'entreprise
1	AFRICAN SMELTING		A1302749D
2	CONGO MINERALS AND METALS SPRL	CMM	A1201744K
3	HUAYING TRADING	HUAYING	A0806770T
4	COMI CONGO		A1109182E
5	AMR MUGOTE & FRERES	AMR MUGO	A1116134A
6	METACHEM		A1201610P
7	MUSHAGALUSA		A1305105P
8	MHI	MHI	
9	Société Minière de BISUNZU	SMB	A1407282G
10	UPC/SARL	UPC	

Annexe 3 :
Liste des Coopératives minières situées à l'Est de la RDC

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'agrément	Filière d'exploitation	Province
1	Coopérative minière LAJI "COMILA 3 AS"	2011	26B. Q/ Banunu C/Matete, Ville de Kinshasa	Arr. Min n°0418 du 8 Juillet 2011	Diamant	Katanga
2	Coopérative des Exploitants Miniers de diamant Artisanal de Bandundu " CMDAB"	2010	98, Av Disasi, Ville de Bandundu	Arr. Min n°0198 du 17 Avril 2013	Diamant	Katanga
3	Association Coopérative Minière des Jeunes Désœuvrés du Congo " ACMJDC"	2014	128, Av. Kasongo-Lunda, Ville de Bandundu	Arr. Min n°0295 du 10 Juillet 2014	Diamant	Katanga
4	Coopérative de Développement minier de Bas-Congo "CODEMBAC"	1999	24, Av. Accasais cadeco, Q/Ciné palace, C/ Matadi	Arr. Min n°0027 du 20 Février 2002	Diamant et or	Katanga
5	Coopérative Minière d'encadrement de Démobilisés et ex. Combattants Mayi-Mayi "COMEDecom"	2007	7904, Av. Lubembe, Q/Golf lido	Arr. Min n°0336 du 10 Juillet 2008	Cuivre, cobalt, cassitérite et Or	Katanga
6	Coopérative Minière et Artisanale du Katanga "COMAKAT"	2003	138, Av. Kasaï, C/ de Lubumbashi	Arr. Min n°0355 du 5 Juin 2009	Cuivre, cobalt et cassitérite	Katanga
7	Minning Développement System "MDS"	2007	41, Av. du commerce, C/Likasi, Ville de Likasi	Arr. Min n°0002 du 9 Janvier 2009	Hétérogenite et cassitérite	Katanga
8	Coopérative Kisamamba "KISAMAMBA"	2009	10, Av. Laurent Désiré Kabila n°10, Pweto	Arr. Min n°0664 du 7 Octobre 2009	Hétérogenite et cassitérite	Katanga
9	Coopérative Mima "MIMA"	2009	31, Av. Chaussée de kasenga, Q/Bel air C/Kampemba, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0663 du 14 Octobre 2009	Hétérogenite	Katanga
10	Coopérative la Joie de Vivre "JOIE DE VIVRE"	2010	18, Av. Polviers, C/Diala, Ville de Kolwezi	Arr. Min n°0627 du 16 Septembre 2009	Cuivre, coltan, cobalt, cassitérite et wolframite	Katanga
11	Coopérative Katangaise d'Exploitants Miniers et Artisanale "COKEMA"	2002	1035, Av. Bulaya, Q/Salama, C/Lubumbashi	Arr. Min n°0672 du 14 Octobre 2009	Cuivre et cobalt	Katanga
12	Coopérative Minière du Peuple en Action pour le Développement "COMIPAD"	2009	27, Av. Sendwe, C/Lubumbashi	Arr. Min n°0671 du 7 Octobre 2009	Cuivre, cobalt, cassitérite et Or	Katanga
13	Coopérative Banna Kolwezi "BANA KOLWEZI"	2009	153, Av. Kasa-vubu, C/Dilala, Kolwezi	Arr. Min n°0665 du 7 Octobre 2009	Hétérogenite	Katanga
14	Exploitants Miniers du Katanga en Coopérative "EMAK-C"	2005	30, Av. Juin, C/Lubumbashi	Arr. Min n°0725 du 14 Octobre 2010	Cuivre, cobalt, cassitérite, hétérogénite et Or	Katanga
15	Coopérative Minière MUKUBA "CMM"	2008	30, Av. Maman Yemo, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0071 du 20 Mars 2010	Hétérogenite et cassitérite	Katanga

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et /ou administratif	N° Arrête d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
16	Coopérative Minière "MIAMBO"	2008	Route Likasi-Kolwezi	Arr. Min n°0727 du 14 Octobre 2010	Hétérogénite	Katanga
17	Coopérative Minière et de Développement du Katanga "COMIDEK"	2008	C/Lubumbashi	Arr. Min n°0723 du 14 Octobre 2010	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
18	Coopérative Minière Maadini kwa kilimo "CMKK"	2009	1933, BLVD M'siri, C/Kampemba, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0726 du 14 Octobre 2010	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
19	Coopérative Minière et de Développement Dikuluwe "CMDD"	2009	23, Av. ASSOSSA, Q/Industriel, C/L'shi, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0431 du 21 Juin 2010	cassitérite	Katanga
20	Coopérative des Exploitants Miniers du Congo "CEMICO"	2009	N°34 Route Munama, C/Kampemba	Arr. Min n°0721 du 13 Octobre 2010	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
21	Denis Coopérative Mining "DCM"	2010	118, Av. de polvries, C/Dilala, Ville de Kolwezi	Arr. Min n°0728 du 14 Octobre 2010	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
22	Fondation Monseigneur Kapyia "FOMKA"	2010	7, Av. Mudingusha, Q/Mampala ; C/Lubumbashi	Arr. Min n°0428 du 14 Octobre 2010	Hétérogénite, coltan, cassitérite et Or	Katanga
23	Coopérative Minière Bahati "COOMIBA"	2010	35, Av. Kibati Q/Industriel ; C/Lubumbashi	Arr. Min n°0072 du 20 Mars 2010	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
24	Coopérative Minière Nguvu YETU "CMN"	2010	118, Av. de polvries ; C/Dilala, Ville de Kolwezi	Arr. Min n°0085 du 25 Mars 2010	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
25	Coopérative Minière du Katanga en Action "COMIKAT"	2004	55, Av. de la Digue ; C/ de la Kenya, Lubumbashi	Arr. Min n°0037 du 1er Mars 2011	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
26	Coopérative Minière TUMANII "COMITU"	2008	9, Av. Kasongo, C/Annexe, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0835 du 24 Octobre 2011	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
27	Coopérative Wote Pamoja "COWPAM"	2009	708, Av. Mama Yemo ; Ville de Kolwezi	Arr. Min n°0128 du 1er Avril 2011	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
28	Coopérative Minière du Congo "COMICO"	2009	9, Av. Mama Yemo ; C/Likasi, Ville de Likasi	Arr. Min n°0239 du 10 Mai 2011	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
29	Coopérative Minière de Développement Communautaire "CMDC"	2010	N°3470, Av. Lumumba ; C/Lubumbashi, Immeuble Falasha, Appt 118, L'shi	Arr. Min n°0714 du 4 Octobre 2011	cassitérite, coltan et tungstène	Katanga
30	Coopérative des Artisans Miniers du Congo "CDMC"	2010	11, Av. du cuivre ; Q/Mako meno ; C/L'shi	Arr. Min n°0717 du 9 Octobre 2011	cassitérite, coltan et tungstène	Katanga
31	Coopérative Minière Pour le Développement du Congo "CMDCO"	2010	924, Av. du 30 juin RUWE Kambove ; C/Lubumbashi	Arr. Min n°0141 du 5 Mai 2011	Hétérogénite et cassitérite	Katanga
32	Coopérative Minière du Katanga en Action "COMIKATA"	2010	1102, Av. du Lac Kipopo, colin Lumpungu ; C/ de Lubumbashi	Arr. Min n°0238 du 10 Mai 2011	Hétérogénite, cassitérite et Or	Katanga
33	Coopérative Dynamique des Exploitants Miniers, Agricoles, Pêche et Elevage "CDEMAPE"	2010	2A, Av. Luboya; C/Lubumbashi	Arr. Min n°0243 du 10 Mai 2011	Hétérogénite	Katanga
34	Coopérative Minière Pour le Développement du Katanga "CMDK"	2010	201, Av. Lumumba ; Q/Kamarenge ; C/Ville de Kipushi	Arr. Min n°0835 du 24 Octobre 2011	Hétérogénite	Katanga

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et /ou administratif	N° Arrête d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
35	Coopérative Minière du Congo "CMC"	2010	1, Av. de l'Or, Q/Ponda ; C/Likasi ; Ville de Likasi	Arr. Min n°0882 du 24 Octobre 2011	Hétérogénite	Katanga
36	Coopérative Minière des Exploitants Miniers Artisans du Katanga "COPEMIK"	2011	695, Av. Industriel, C/Manika, Ville de Kolwezi	Arr. Min n°0831 du 24 Octobre 2011	Cuivre, Cobalt et Cassitérite	Katanga
37	Coopérative Minière Maendeleo "CMM"	2011	9, Av. Tileuls, Q/Bel air, C/Kampemba ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0834 du 24 Octobre 2011	cassitérite et Coltan	Katanga
38	Coopérative Minière Alfajiri "COMIMA"	2011	22 B, Av. MUSONI ; Q/Mompola ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0830 du 24 Octobre 2011	Hétérogénite et Cassitérite	Katanga
39	Coopérative Minière et Paysanne du Katanga "CMPK"	2011	22, Av. Kabinda ; C/Manika ; Ville de Likasi	Arr. Min n°0830 du 24 Octobre 2011	Hétérogénite	Katanga
40	Coopérative Minière de Lualaba "COMIL"	2011	63, Av. Kamosoka ; Q/Boudouin ; C/Lubumbashi	Arr. Min n°0127 du 1er Avril 2011	Hétérogénite et Cassitérite	Katanga
41	Grande Coopérative Minière de Lualaba "GCML"	2009	132, Av. Kapanga ; C/Dilala ; Ville de Kolwezi	Arr. Min n°0242 du 10 Mai 2011	Hétérogénite	Katanga
42	Coopérative Moderne des Mines et Développement "CMM"	2008	13, Av. Général SUMAHILI ; Q/Golf Malela ; C/Lubumbashi	Arr. Min n°0240 du 10 Mai 2011	Hétérogénite et Cassitérite	Katanga
43	Coopérative Minière Hope Xining Congo "HMC"	2012	Province du Katanga	Arr. Min n°0431 du 8 Août 2012	Hétérogénite et Cassitérite	Katanga
44	Coopérative Minière la Lumière des Exploitants Artisans "COMILE-A"	2012	506, Av. Kasa-Vubu, C/Lubumbashi, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0210 du 17 Avril 2012	Cuivre, Coltan, Cobalt et Cassitérite	Katanga
45	Coopérative Minière la Grace "Grace"	2012	7, Av. Mwadingusha ; Q/Salama ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0205 du 17 Avril 2012	Cuivre et cobalt	Katanga
46	Coopérative Minière Baron "BARON"	2012	11 D, Q/Mboloko ; C/Matete ; Kinshasa	Arr. Min n°0950 du 24 Décembre 2012	Cuivre, Coltan, Cobalt, Cassitérite et wolframite	Katanga
47	Coopérative Minière de Milele "COMMIL"	2012	100, Route de Likasi ; Commune Annexe ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0568 du 15 Septembre 2012	Hétérogénite	Katanga
48	Coopérative Minière de Tanganyika "CMT/BUTALE"	2012	43, Av. Kalemie Dav ; Ville de Kalemie ; District du Tanganyika	Arr. Min n°0567 du 15 Septembre 2012	Coltan et Or	Katanga
49	Coopérative Minière Tengo/Katanga "CMTK"	2012	37, Av. Dilolo ; Ville de Kalemie	Arr. Min n°0568 du 15 Septembre 2012	Coltan et Or	Katanga
50	Coopérative Minière Bukwashi "CMB"	2012	1, Av. Comode ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0197 du 17 Avril 2012	Hétérogénite et Cassitérite	Katanga
51	Coopérative Minière VITAMED "CMV"	2008	2168, Av. des Aviateurs ; Q/Gambela ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0209 du 17 Avril 2012	Cuivre , Cobalt et Cassitérite	Katanga
52	Coopérative Minière pour le Développement du Congo par le Katanga "CMDCKA"	2010	14, Av. Sendwe, C/Lubumbashi, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0200 du 17 Avril 2012	Cuivre et Cobalt	Katanga
53	Coopérative Minière pour le Développement de Lualaba "COMIDEL"	2010	3, Av. Mandariniers ; Q/Bel air ; C/Kampemba, Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0202 du 17 Avril 2012	Cuivre, Coltan, Cobalt et Cassitérite	Katanga
54	Coopérative Minière et Agricole de Malemba-Nkulu « COMIAM »	2010	92, Av. Munongo ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0211 du 17 Avril 2012	Cassitérite et Coltan	Katanga

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
55	Coopérative Minière de Négoce et d'Assistance aux Nécessiteux " COMINAM"	2010	5030, Av. de l'Alliance, Q/Craa ; C/Lubumbashi	Arr. Min n°0204 du 17 Avril 2012	Cuivre et Cobalt	Katanga
56	Coopérative Minière Mack "COMIMA"	2011	9922, Av.Lumumba ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0196 du 17 avril 2012	Hétérogenité et Cassitérite	Katanga
57	Coopérative Minière pour la promotion Rurale du Katanga « COMIPRUK »	2012	939. AV. Ruwe ; Q. Makutano ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0201 du 17 avril 2012	Coltan et Cassitérite	Katanga
58	Coopérative Minière Loupeto "COMILU"	2006	27, Av. Lubumbashi ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0212du 17 avril 2012	Cuivre, Coltan et Cobalt	Katanga
59	Coopérative Minière des Patriotes pour le Développement du Katanga « COMIPDK »	2013	60, Av. de l'Economie ; Q. Makomeno ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0206 du 17 avril 2013	Cuivre et Cobalt	Katanga
60	Coopérative Minière de Développement du Katanga « COMIDEKAT »	2012	2182, Av Mama Yemo ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0942 du 15 sept 2012	Hétérogène	Katanga
61	Coopérative Minière d'encadrement des personnes vulnérables « CMEPV »	2012	820H, Av. Kinkonja ; Q/Gombela ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0431 du 27 juillet 2012	Cassitérite Cuivre, Coltan et Wolframite	Katanga
62	Coopérative Minière de BACHIMBA « COMIBACH »	2013	13, Av. Mfidi ; Q/9 ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0527 du 08 sept 2013	Cuivre et Cobalt	Katanga
63	Coopérative Minière pour la jeunesse Katangaise « CMPJK »	2013	14, Av Lumbubashi ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0535 du 09 sept 2013	Cassitérite et Coltan	Katanga
64	Coopérative Minière Manning vision "MV"	2013	61, Av Maniema ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0533 du 09 sept 2013	Coltan et Cassitérite	Katanga
65	Coopérative Minière de Manono « COMIMANO »	2013	Kalemie ; Territoire de Kalemie	Arr.Min n°0545 du 09 sept 2013	Cuivre, Cobalt et Cassitérite	Katanga
66	Coopérative Minière d'Artisanale WAKUTALA WAKUMONA « COMIWA »	2013	Concession Makonga ; Q/Mutumbula ; Cité de Lubudi	Arr.Min n°0543 du 09 sept 2013	Cobalt, Cuivre et Cassitérite	Katanga
67	Coopérative Minière TWIKATANE "CMT"	2013	143, Av asaï ; Coin Basilique ; C/Kenya	Arr.Min n°0196 du 17 avril 2012	Hétérogenité	Katanga
68	Coopérative Agricole Minière KITUTANKI « COMAK »	2012	61, Av Maniema ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0201 du 17 avril 2012	Coltan et Cassitérite	Katanga
69	Coopérative Agricole Minière du CONGO « COAMICO »	2012	27, Av. Lubumbashi ; Q. Makomeno ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0212du 17 avril 2012	Cuivre, Coltan et Cobalt	Katanga
70	Mining Coopérative Katanga" MICOKAT"	2013	60, Av. de l'Economie ; Q/Salama ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0206 du 17 avril 2013	Cuivre et Cobalt	Katanga
71	Coopérative Multisectorielle du Développement du Katanga COMUDEKAT	2012	2182, Av Mama Yemo ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0942 du 15 sept 2012	Hétérogène	Katanga
72	KOLWEZI Grande Coopérative Minière « KGCM	-	820H, Av. Kinkonja ; Q/Gombela ; C/Lubumbashi	-	Cassitérite; Cuivre, Coltan et Wolframite	Katanga

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
73	Coopérative Minière et Artisanale de Kolwezi « KOMACOL »	2013	13, Av.. Mfidi ; Q/9 ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0527 du 08 sept 2013	Cuivre et Cobalt	Katanga
74	KATANGA MINING “KACOM”	1997	14, Av. Lumbubashi; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0535 du 09 sept 2013	Cassitérite et Coltan	Katanga
75	Coopérative Minière pour le bien etre des exploitants artisanaux du Katanga « COMBEAK »	2013	61, Av. Maniema ; C/Lubumbashi ; Territoire de Kalemie	Arr.Min n°0533 du 09 sept 2013	Coltan et Cassitérite	Katanga
76	Coopérative Minière d'encadrement des exploitants Artisanaux pour la Promotion de la classe moyenne « COMEPROC »	2013	Concession Makonga ; Q/Mutumbula cité de lubudi	Arr.Min n°0543 du 09 sept 2013	Cobalt, Cuivre et Cassitérite	Katanga
77	Coopérative pour le Développement Minier Régional « CDMRK »	2012	18, Av. Okito ; Q/Makomeno ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0645	Cuivre et Cobalt	Katanga
78	Coopérative pour le Développement de la Province du Katanga « CMDPK »	2013	18, Av. Okito ; Q/Makomeno; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0646 du 17 decembre 2013	Hétérogene	Katanga
79	Coopérative Agricole et Minière de KILWA « COAMIKIL »	2013	04, Av.. Bunkeya ; Q/GOL ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0647 du 27 decembre 2013	Cassitérite, Cuivre, Coltan et Wolframite	Katanga
80	Coopérative Générale du Katanga Minier « COGEKAM »	2013	874, Av. Mangi ; Q/Golf ; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0647 du 27 decembre 2013	Cuivre et Cobalt	Katanga
81	Coopérative Minière MWITOBO-KILUMBIA “COOPMK”	2013	14, Av. Sendwe ; Q/Centre urbain de kamina	Arr.Min n°0652 du 15 sept 2013	Cassitérite et Coltan	Katanga
82	CMDKAT	-	Province du Katanga	-	-	Katanga
83	Coopérative Minière encadrement des exploitants pour le bien etre des veuves et des orphelins « COMEBEVO »	2013	13, Av. Auaucarios ; Q/Bel air; C/Lubumbashi	Arr.Min n°0544 du 27 juillet 2013	Coltan et Cassitérite	Katanga
84	Coopérative Minière pour le bien etre des exploitants Artisanaux du Katanga « COMEEAK »	2013	Province du Katanga	Arr.Min n°0555 du 03 sept 2013	Cuivre et Cobalt	Katanga
85	Association coopérative Minière NKULU « ASCOMI NKL »	2013	Province du Katanga	Arr.Min n°0539 du 09 sept 2013	Cobalt et Cuivre	Katanga
86	Société de coopérative Minière du Congo « SOCOOMICO »	2012	Secteur de Tumbwe Territoire de Kalemie	Arr Min n°0629 du 18 decembre	Coltan et Or	Katanga
87	Coopérative Minière MARANATHA du COMIMACO	2013	25B, Av. Boboliko ; C/ Kitambo ; Ville de Kinshasa	Arr Min n°0629 du 03 septembre	Cuivre, Coltan colbat cassitérite	Katanga

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
88	Coopérative des Artisans du Katanga « CAM »	2014	Province du Katanga	Arr Min n°232 du 29 Mai 2014	Cuivre, Coltan, Colbat, Cassitérite	Katanga
89	Coopérative Minière pour l'Exploitation Artisanale « COMIPEA »	2014	71/73 ; Centre ville de Lubumbashi ; C/Lubumbashi	Arr Min n°0047 du 18 février 2014	Hétérognite, Coltan et Cassitérite	Katanga
90	Coopérative Minière DUNIA TUJENGE « CMDT »	2013	51 B, Av. Muswil ; Q/Golf Malela	Arr Min n°0232 du 29 mai 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
91	Coopérative des Artisans du Congo « C.A.C »	2013	02, Av. Circulaire ; Q/ Muma ; C/ Annexe	Arr Min n°0232 du 29 mai 2014	Cuivre, Coltan, Colbat, Cassitérite et Wolframite	Katanga
92	coopérative Minière "HESIHIMA"	2013	701, Av Kasa-Vubu ; Q/ Makutano ; Ville de lubumbashi	Arr Min n°0276 du 10 juillet	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
93	Coopérative Minière "LGCM"	2014	Lubumbashi / Province du Katanga	Arr Min n°0048 du 18 Avril 2014	Hétérognite	Katanga
94	La Renaissance Coopérative « RECO »	2014	16, Av Umba Kiamitala ; Q/ Joli site ; C/ de Lubumbashi	Arr Min n°0413 du 11 sept 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
95	Coopérative Hopra Mining Congo "HMC"	2013	1652, Av Kamanyola 11 ; Q/Nsele ; C/ de Katende ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0235 du 03 Juin 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
96	Congo Mining Coopérative "CMCO"	2013	110, Av Savoniers ; Q/Bel Air ; C/ de Lubumbashi	Arr. Min n°0410 du 10 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
97	Coopérative Minière du Tanganyika "COMITA"	2013	10, Av de Tshanga-Tshanga ; Cité de NYUNZA ; Territoire de NYUNZA, District de Tanganyika	Arr. Min n°0549 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
98	Coopérative Minière pour la Paix et le Développement Social "CMPDS"	2013	3117, Av Shituru ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0550 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
99	Coopérative Minière Maendelo "CMIMA"	2013	71, Av Kasai ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0553 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
100	Coopérative Minière Unissons-Nous Pour le Développement "COMUDEV"	2013	09, Av Katontoka ; C/Rwashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0554 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
101	Coopérative Minière de Kisenge "COMIKIS"	2013	57, Avenue Mwepu ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0555 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
102	Coopérative Minière les AIGLES "AGL"	2013	57, Avenue Mwepu ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0556 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
103	Coopérative Pour le Développement du Katanga "CDK"	2013	62, L.D Kabila ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0557 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
104	Coopérative Minière Wamimi fu Wa Katanga "CMWK"	2013	2182, Av Mama Yemo ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0558 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
105	Société Coopérative Minière Tujenge Congo "CMTC"	2014	585, Av Mbomb ; Q/Golf ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0560 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
106	Société Coopérative Solidarité JAMAA Letu "SJL"	2014	714, Av Abbé Kahozi ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0561 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga
107	Coopérative Minière Dibwe pour le développement "CMKM"	2014	09, Av. Club Nautique ; Q/Golf ; C/Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0562 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Cassitérite	Katanga

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
108	Coopérative Minière Dibwe pour le développement "COMIDID"	2014	120, Chaussée Kasenga ; Q/Bel Air ; C/ de Kampemba ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0563 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
109	Coopérative Minière pour le développement Communautaire "CMPDC"	2014	07, Av du Cadastre ; Q/Bel Air ; C/ de Kampemba ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0564 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
110	Coopérative Minière pour le développement et l'Ascension Populaire "COMIDAP"	2014	36, Av Shilatembo ; C/de Kenya ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0565 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
111	Coopérative Minière pour le développement Multisectoriel "COMICEM"	2014	14, Av Tshangwe ; Q/Joli Site ; C/Annexe ; Ville de Lubumbashi ; Province du Katanga	Arr. Min n°0566 du 19 Septembre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
112	Coopérative Minière Salama "COMISA"	2012	74, Av Okito ; C/de Manika ; Ville de Kolwezi ; Province du Katanga	Arr. Min n°0597 du 01 Octobre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
113	Coopérative MinièreKaulu Minda "COMIKAMIN"	2014	11, Av Sarazin ; C/Navuindu ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n°0605 du 09 Octobre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
114	Coopérative Minière pour le Développement Intégral du Congo " COMIDICO"	2014	41, Av Uvira ; C/de la Gombe ; Ville de Kinshasa	Arr. Min n° 0582 du 30 septembre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
115	Coopérative Minière KAYUMA " COMIKAY"	2013	Province du Katanga	Arr. Min n° 0583 du 30 septembre 2014	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
116	Coopérative Minière DYABYO NA BANTU " COMIDYBA"	2015	27, Avenue du Cuivre ;Q/ Golf C/de Lubumbashi	Arr. Min n° 0041 du 07 février 2015	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
117	Coopérative Minière de la Solidarité Africaine " CMSA"	2015	71, Avenue Kasai ; C/de Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi ; Province du Katanga	Arr. Min n° 0046 du 07 février 2015	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
118	Coopérative Minière des Femmes ACQUISES au Développement " COMIFAD"	2015	33, Avenue Butembo ;Q/Mutoshi ;Ville de Kolwezi	Arr. Min n° 0042 du 07 février 2015	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
119	Coopérative Minière JOMOS Centre Africaine pour le Développement "JOMOSCA"	2015	2245, Av. Kasai ; C/de Lubumbashi	Arr. Min n° 0043 du 07 février 2015	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
120	Coopérative Minière HAND-PICKING Tujenge "COOPHPT"	2015	2245, Av. Kasai ; C/de Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n° 0044 du 07 février 2015	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
121	Coopérative Minière et Agricole pour le Développement du Congo "COMADECO"	2015	07, Av. Mwepu ; C/de Lubumbashi ; Ville de Lubumbashi	Arr. Min n° 0045 du 07 février 2015	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
122	Association Coopérative le Congo Minier " COMIN"	2015	163, Av. Luapula ;Q/Kiwala ; Ville de Kasenga/Katanga	Arr. Min n° 0224 du 11 Mars 2015	Cuivre, Colbat, Coltan et Cassitérite	Katanga
123	Coopérative minière de Kasongo Baseme "COMIKABA"	2003	Province du Maniéma	Arr. Min n° 0237 du 10 Mai 2011	Cassitérite et Or	Maniema
124	Coopérative Maniema Minérale développement "MAMIDEV"	2009	30, Av. Kabamba Cité Kakutya ville de Kalima/ Pangi	Arr. Min n° 0137 du 14 Avril 2011	Cassitérite et Or	Maniema
125	Coopérative minière Tujenge Kailo "COMITUKA"	2014	Province du Maniema	Arr. Min n° 0586 du 05 octobre 2014	Cassitérite et Or	Maniema

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'agrément	Filière d'exploitation	Province
126	Coopérative Minière Mwitobo-Kumba "MK"	2011	56, Av. Inga ; C/ Bandalungwa ; Ville de Kinshasa	Arr. Min n° 0419 du 08 juillet 2011	Cassitérite et Or	Maniema
127	Coopérative Agricole pour le développement de Kabambare "COADEKA"	2012	Secteur des BB ; Salamabila ; Village Mulanda ; Q : Mayengo	Arr. Min du 25 mai 2012	Cassitérite et Or	Maniema
128	Coopérative Minière Elie "COMELI"	2012	24, Av. Boulevard Kabila ; C/ Kasavubu ; Ville de Kinshasa	Arr. Min n° 0013 du 19 Janvier 2013	Cassitérite et Or	Maniema
129	Coopérative Minière Elysée "COMELYS"	2012	12, Blvd Lumumba, Cité Kasuku ; Ville de Kindu	Arr. Min n° 0014 du 19 janvier 2013	Cassitérite et Or	Maniema
130	Coopérative Minière Mombo "COMIMO"	2012	Localité Luyamba, Groupement Mombo, Collectivité IKAMA, Territoire de Pangi	Arr. Min n° 0012 du 19 janvier 2013	Cassitérite et Or	Maniema
131	Coopérative Minière dynamique des creusiers "COMIDYC"	2013	Cité de Kabambare, Territoire de Kabambare	Arr. Min n° 0583 du 04 octobre 2013	Cassitérite et Or	Maniema
132	Coopérative minière de la province du Maniema "COMIPROMA"	2012	Province de Maniema	Arr. Min n° 0587 du 05 octobre 2013	Cassitérite et Or	Maniema
133	Coopérative Minière pour le développement du Maniema "COMIDEM"	2012	Province de Maniema	Arr. Min n° 00585 du 05 octobre 2013	Cassitérite et Or	Maniema
134	Coopérative Minière des creuseurs Affectés "COMICA"	2012	Village Matete, Groupement Kitababea, Secteur de BB Salamabila, Territoire de Kabambare	Arr. Min n° 0432 du 19 juin 2013	Cassitérite et Or	Maniema
135	Coopérative Minière Réveil du Maniema "COMIREMA"	2012	Cité de Pangi, Territoire de Pangi	Arr. Min n° 0582 du 04 octobre 2013	Cassitérite et Or	Maniema
136	Coopérative Minière Eko ya Mboka "COMIEKO"	2012	Localité de Kasese, Territoire de Punia	Arr. Min n° 0581 du 04 octobre 2013	Cassitérite et Or	Maniema
137	Coopérative Minière Débout Maniema "COMIDEMA"	2012	Cité de Lubutu, Territoire de Lubutu	Arr. Min n° 0603 du 05 octobre 2013	Cassitérite et Or	Maniema
138	Coopérative Minière confiance au sous-sol "COMICOSS"	2012	Cité de Punia, Territoire de Puni	Arr. Min n° 0584 du 04 octobre 2013	Cassitérite et Or	Maniema
139	Coopérative Minière VIS-VERSA "VIS-VERSA"	2013	Province de Maniema	Arr. Min n° 0651 du 18 Déc 2013	Cassitérite et Or	Maniema
140	Coopérative Minière d'Elila "COM'ELILA"	2013	Localité de Kibonge, Collectivité Beia, Territoire de Pangi	Arr. Min n° 0308 du 11 juillet 2013	Cassitérite et Or	Maniema
141	Coopérative Minière de Kama "COOMIKAM"	2014	Localité de Kama, Collectivité d'Ikama, Territoire de Pangi	Arr. Min n° 0310 du 11 juillet 2014	Cassitérite et Or	Maniema
142	Coopérative Minière d'Imongo "COMIMO"	2014	Province de Maniema	Arr. Min n° 0309 du 11 juillet 2014	Cassitérite et Or	Maniema
143	Coopérative Minière de Mpama Bisie "COMIMPA"	2006	Av Kisimba n°13 Q/Mabanga Sud C/Karisimbi	Arr. Min n°0269 du 31 Mars 2008	Cassitérite, Coltan, or et Wolframite	Nord Kivu
144	Coopérative Minière de développement pour la reconstruction "COMIDER"	2003	Blvd Bamwimso n°11 Centre de Walikale	Arr. Min n°0461 du 28 Juillet 2009	Cassitérite, Coltan, Or et Wolframite	Nord Kivu
145	Coopérative des creuseurs artisanaux de Mpama Bisie "COCABI"	2006	Province du Nord Kivu	Arr. Min n°0768 du 18 Novembre 2009	Cassitérite, Coltan, Or et Wolframite	Nord Kivu

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
146	Coopérative des Exploitants Miniers KARAMO "CEMIKA"	2012	10 Av. du marché, cité de Walikale	Arr. Min n°0580 du 15 Septembre 2012	Casitérite, Coltan, or et Wolframite	Nord Kivu
147	Coopérative des Exploitants Artisanax de Masisi "COOPERAMMA"	2004	Rubaya, Territoire de Masisi	Arr. Min n°0447 du 08 Aout 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Nord Kivu
148	Coopérative Minière des Amis de Lowa "COMIALO"	2006	124, Av Mutwanga Q/Ndosho, C/Kasisimbi, Ville de Goma	Arr. Min n°0199 du 17 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Nord Kivu
149	Coopérative des Exploitants Miniers Artisanax pour le Développement Communautaire "CEMADECO"	2012	N°02, Av du Camp Katindo ; Q/Katindo, Kasisimbi	Arr. Min n°0444 du 08 Aout 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Nord Kivu
150	Coopérative Minière de développement Intégrale"COMIDEI"	2012	Localité d'Iterabero, Groupement BAKANO, Secteur de BAKANO, Territoire	Arr. Min n°0532 du 03 Septembre 2013	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Nord Kivu
151	Coopérative Minière Umoja Nguvu"COMUNG"	2012	Province du Nord Kivu	Arr. Min n°0023 du 03 Février 2012	Coltan et Tourmaline	Nord Kivu
152	Coopérative des Exploitants Artisanax du Congo "COMINECO"	2014	23, Av Kimeni ; Ville de Butembo	Arr. Min n°0275 du 04 Juillet 2014	Casitérite, Wolframite et Coltan	Nord Kivu
153	CoopérativeAgropastorale et Minière Tuungana	2014	64, colonnel Lukusa ; Commune de la Gombe	Arr. Min n°604/CAB.MIN/MINES/01/2014 du 9 à octobre 2014	Tourmaline et Cassitérite	Nord Kivu
154	Coopérative d'Exploitants Artisanax Minières de Banalia "CODEXAMIBA"	1999	32, Av de la N'Sele ; Q/Punda, Territoire de Tshopo	Arr. Min n°0001 du 07 Janvier 2008	Diamant et Or	Prov Orientale
155	Coopérative Minière pour le Développement "COOMID"	2012	Province Orientale	Arr. Min n°0566 du 19 Septembre 2014	Diamant et Or	Prov Orientale
156	Société Coopérative Simplifiée "SCCOPS"	2014	04, Av Mbuji-Mayi ; C/ de la Gombe ; Ville de Kinshasa	Arr. Min n°0191 du 19 Mai 2014	Diamant et Or	Prov Orientale
157	Coopérative Minière de Kaliba "COMIKA"	2009	Ville de Nyabibwe ; Territoire de Kalehe	Arr. Min n°0722 du 14 Octobre 2010	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
158	Coopérative Minière des Bien-être communautaire de Kalehe "COMBECKA"	2009	Kalimbi/Nyabibwe	Arr. Min n°0023 du 03 Février 2012	Casitérite, Coltan et Or	Sud Kivu
159	Coopérative Minière pour le développement de Fizi "SOCOMIDEFI"	2006	Baraka Centre collectivité ; Secteur de Mutambala ; Territoire de Fizi	Arr. Min n°0351 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
160	Coopérative des Exploitants Miniers Umoja Nguvu "COPEMU"	2010	Localité Katchungu/Masanga ; Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0364 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
161	Coopérative Minière de Kagulu/Masanga "COOMIKAMA"	2010	Localité Kagulu/Masanga, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0365 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
162	Coopérative Minière de Ulindi/Lubila « COOMILU »	2010	Localité Lubila; Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0367 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
163	Coopérative Minière des creuseurs artisanaux elargis de Shadunda "COOMICRAESHA"	2010	Localité Lulingu, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0357 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
164	Coopérative Minière de Nyawarongo "COMINYA"	2010	Localité Nyawaronga ; Territoire de Kalehe	Arr. Min n°0350 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou administratif	N° Arrêté d'Agrément	Filière d'exploitation	Province
165	Coopérative Minière des creuseurs artisanaux elargis de Minembwe "COMCAM"	2010	Kenya, Territoire de Minembwe	Arr. Min n°0355 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
166	Coopérative Minière de Bakisi "COMIBA"	2010	27 bis, Av du Lac ; C/Ibanda ; Ville de Bukavu	Arr. Min n°0025 du 03 Février 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
167	Coopérative Minière de Bitambi "COMIBI"	2010	Localité Tchampundu, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0361 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
168	Coopérative Minière de Tuungane "COMITU"	2010	Mwenga Centre, Territoire de Mwenga, groupement de Bashilulenda.	Arr. Min n°0352 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
169	Coopérative des Exploitants Miniers Artisanaux de Kalanga-Lukwera "CEMAK"	2010	Localité de Mukwenge, Territoire de Walungu	Arr. Min n°0203du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
170	Coopérative Minière de Kimbi "COMIKI"	2010	Masisi, Groupement Basikasila, Territoire de Fizi	Arr. Min n°0208 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
171	Coopérative Minière de Lukabinko/ Babotya "COMILUMBA"	2011	Localité Katchungu/Masanga, chefferie Bakisi, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0363 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
172	Coopérative des Exploitants Miniers Artisanaux de Kalanga-Lukwera "CEMAK"	2012	Province du Sud Kivu	Arr. Min n°0531 du 03 Septembre 2013	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
173	Coopérative Minière de Mobuto "COOMIMO"	2011	Matangi/Mbagi, Chefferie Bakisi, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0353 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
174	Coopérative Minière de Nkulu "COOMINK"	2011	Localité Kyamisège, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0358 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
175	Coopérative Minière de Katchungu Yela "COOMIKI"	2011	Localité Katchungu, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0362 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
176	Coopérative Minière de Kampa Frères "COOMIKAF"	2011	Localité Kimbondi, C/Saning, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0356 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
177	Coopérative Minière de Matili Kanyuki "COMIMAK"	2011	Localité Matili, Groupement Bangoma, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0366 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
178	Coopérative Minière de Byaz, Ibutubutu, Kapimbi "COOPMBYAIKA"	2011	Localité Lugungu, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0359 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
179	Coopérative Minière de Batali "COOMIBAT"	2012	Localité Kabulongo, Chefferie Wakabongo, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0354 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
180	Coopérative Minière du Sud-Kivu "COMISK"	2013	059/00, Av de L'Hippodrome ; Q/Ndendere ; C/d'Ibanda, Ville de Bukavu	Arr. Min n°0193 du 19 Mai 2014	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
181	Coopérative Minière des Exploitants Artisanaux "COMIDEA"	2012	Localité Nzibira ; Territoire de Walungu	Arr. Min n°0570 du 15 Septembre 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
182	Coopérative Minière de Mbinga-Sud "COMIMS"	2012	Lushebere-Musumba ; Territoire de Kalehe	Arr. Min n°0207 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
183	Coopérative Minière des Exploitants Artisanaux de Tchampundu "COMÉATCHA"	2012	Localité Tchampundu, Territoire de Shabunda	Arr. Min n°0360 du 20 Avril 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu

N°	Dénomination	Année de création	Siège social et/ou admisitratif	N° Arrêté d'agrément	Filière d'exploitation	Province
184	Coopérative Minière de Traitement des Déchets "COMITRAID"	2012	Territoire de Fizi	Arr. Min n°0543 du 20 Août 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
185	Coopérative Minière de Mojani Nguvu "COMUNG"	2012	Province du Sud Kivu	Arr. Min n°0023 du 03 Février 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
186	Coopérative Minière des Exploitants Artisanau de Fizi "COODEXAF"	2012	Cité d'Ulvira ; Province du Sud Kivu	Arr. Min n°0022 du 26 Janvier 2013	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
187	Coopérative Minière de Mwenga "COMIM"	2012	Localité Utundu ; Groupement Babuledji ; Chefferie Bashile ; Territoire de Mwenga	Arr. Min n°0530 du 03 Septembre 2013	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
188	Coopérative Minière pour le Développement intégrale "COMIDI"	2012	01, Av Songolo ; Q/Mososo ; C/Limeté	Arr. Min n°0571du 15 Septembre 2012	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
189	Coopérative Minière du Sud-Kivu"COMISK"	2014	059/00, Av de L'Hippodrome, Q/Ndendere ; C/d'Ibanda ; Ville de Bukavu	Arr. Min n°0193 du 19 Mai 2014	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
190	Coopérative Agricole de Ngweshe "COOMINGWE"	2014	Localité de Nyamurhali ; Chefferie de Ngweshe ; Territoire de Walungu	Arr. Min n°0551 du 19 Septembre 2014	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
191	Coopérative Minière/Agricole "COMINAGRI"	2014	29, Av Industrielle ; C/d'Ibanda ; Ville de Bukavu	Arr. Min n°0569 du 23 Septembre 2014	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
192	Coopérative Minière de LOANGO "COMILO"	2014	Localité LOANGO, Chefferie de Bahavu, Groupement de Loango, Territoire de Kalehe	Arr. Min n°0570 du 23 Septembre 2014	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu
193	Coopérative Minière pour le Développement de Kabiza "CMDK"	2015	Localité de Kiziba, Territoire de Walungu	Arr. Min n°0004 du 15 Janvier 2015	Casitérite, Coltan, Or et Wolframite	Sud Kivu

* * *

Annexe 4 : **Modèle de formulaire de déclaration**

[illegible]

* * *